



INFORMATIONS A.G.B.



septembre 1991

"Amitiés Généalogiques Bordelaises"

N° 36



LE PORT DE BORDEAUXil n'y a pas si longtemps !

Dépôt légal septembre 1991 - I.S.S.N. N° 0988747

A.G.B. 2, rue Paul BERT 33000 Bordeaux tél : 56 44 81 99
Rédaction Mrs Maurice ROBERT et Pierre LABARRE
Association Loi de 1901 N° 13 953

- SOMMAIRE -

- Le mot du Président 3

- ARTICLES -

- LACOMBE "bourreau de BORDEAUX" (M. ROBERT).... 4
- Paléographes... souvenez-vous (M. PIERMAY).... 15
- Interdiction de duel à BORDEAUX 17
- L'état-civil au XVIIe siècle (P. DUPOUY)..... 18
- Militaire sous l'Ancien Régime (J.LISSE) 21

- RUBRIQUES -

- Généalogie rapide 23
- Recherche d'état-civil en 1773 24
- Girouettes, colombiers, garennes 26
- La sélection du lecteur (A.M. BROUSSE) 27
- Invitation à la lecture 29
- Notre bibliothèque (M. CASTELNAU) 30
- Au hasard des recherches 34

- LA VIE DE L'ASSOCIATION -

- Prochaine sortie 35
- Réservations 36

DERNIERE MINUTE

- L'ASSEMBLEE GENERALE INFORMELLE qui devait avoir lieu le jeudi 3 Octobre, se déroulera le MERCREDI 2 OCTOBRE à 15 H. comme d'habitude à l'ATHENEES MUNICIPALE. Les membres des A.G.B. qui désirent participer au repas qui précède la réunion, peuvent se faire inscrire dès maintenant (voir page 36)

- Par décision du Directeur des Archives départementales, les photocopies pour transcriptions sont arrêtées momentanément.



LE MOT DU PRESIDENT

Nous voici rentrés de congés, reposés, détendus et prêts à affronter une nouvelle année de recherches. Tant mieux car, vous le savez, certains d'entre nous ont accepté de participer à la saisie informatique du gros travail que fut le relevé des embarquements pour le XVIIIème siècle.

Ce trésor d'informations nous est demandé de toutes parts et nous avons dû inviter les intéressés à patienter. Nous ne devons pas les faire trop attendre. Aussi est-ce un appel que je lance auprès de vous tous et toutes pour que l'équipe de base soit renforcée.

Pensez aussi à la relecture des tableaux que d'autres volontaires ont remplis à partir des B.M.S. Ce contrôle est nécessaire, indispensable même; comme il doit être fait sans hâte, mais avec attention, ceux qui l'exécutent seraient heureux d'être secondés.

Enfin, de nombreuses demandes de recherches nous parviennent, auxquelles nous nous devons de répondre le mieux possible et dans les meilleurs délais. Il y va de la crédibilité des A.G.B. qui, dans ce domaine, jouent un rôle d'entraide appréciable et juste.

Je souhaite être entendu par tous ceux et toutes celles qui peuvent consacrer un peu de temps aux tâches qui précèdent. Il ne s'agit pas d'un esclavage mais, simplement, d'une participation "taillée sur mesure".

Pierre DUPOUY

LA REPRISE DE NOS ACTIVITES

- Initiation: 10 et 24-9, de 14h30 à 17h30, au siège
- Permanences: lundis, mercredis, vendredis, à partir du 15-9, du 14h30 à 17h30, au siège
- Lecture de textes anciens: 26-9, de 10h à 12h à l'Athénée municipal
- Patronymes: écoutez chaque dimanche à 9h15, sur Radio France BORDEAUX-GIRONDE 100,1 les commentaires faits sur quelques patronymes.

L A C O M B E

" bourreau " de BORDEAUX en 1793 et 1794

(il n'y a pas encore 200 ans)

Jean-Baptiste LACOMBE est né à TOULOUSE, dans la paroisse Saint-ETIENNE, le 14 février 1760.

Il était le second fils d'une modeste famille d'artisans : son père Jean-Pierre LACOMBE exerçait la profession de tailleur d'habits.

Sans fortune, mais non point sans mérite, Jean-Pierre LACOMBE et sa femme ANNE jouissaient dans leur quartier d'une bonne considération et un ecclésiastique charitable ayant remarqué la vive intelligence de Jean-Baptiste demanda à se charger de son éducation ... caprice du destin qui fait élever par un prêtre celui qui se révélera, par la suite, un des plus farouches adversaires de l'église.

Pourvu d'une solide instruction, LACOMBE obtint aisément son diplôme d'instituteur.

Ayant fait la connaissance à TOULOUSE, de Jeanne LAGARDE fille d'une famille de paysans de BLAGNAC, il l'épousa le 28 Janvier 1784.

LACOMBE ouvrit une école qui fonctionna d'abord avec succès puis le nombre des élèves diminuant, il décida de partir pour BORDEAUX en 1787.

Dès son arrivée, il s'inscrivit à la loge maçonnique du Saint-Esprit et adressa aux Jurats une demande pour créer un établissement destiné à l'éducation de la jeunesse.

Ne payant pas ses loyers, il changea régulièrement de domicile, d'abord paroisse Saint-Projet chez un certain Maynard, puis 23 rue Sainte-Eulalie chez Simon PARIS (*observation ... celui-ci se montra bienveillant pour LACOMBE, il lui fit même des avances d'argent mais LACOMBE lui jura une haine implacable ; il le fit comparaitre devant la Commission militaire et l'envoya à l'échafaud*).

Il habita successivement rue Duplessy, rue Ste-Catherine rue du Loup, rue Beaubadat, place Nationale et rue du Hâ (8 domiciles en 7 ans).

Le jour de Pâques 1791, le 24 avril LACOMBE se trouvait dans l'église des Récollets où le père Justin BRUNEAU (réfractaire) faisait un sermon sur les persécutions exercées contre l'église.

Selon un témoignage de l'époque, le prédicateur fut violemment interrompu par LACOMBE qui s'écria "mon révérend père, je vous rappelle à l'ordre, vous prêchez inconstitutionnellement".

Ces propos déchainèrent un grand tumulte et les femmes de l'assemblée memacèrent LACOMBE de chaises et de parapluies en s'écriant "à la lanterne celui qui a crié à l'ordre ; c'est un protestant".

Lacombe effrayé, mit son sabre au clair (il était en uniforme de garde national) et ne dût son salut qu'à la fuite, mais par vengeance, il fit fermer l'église des Récollets, le père Bruneau ainsi que le Supérieur furent arrêtés.

Après cet exploit LACOMBE fut admis à l'assemblée des Amis de la constitution.

En 1792, LACOMBE ouvrit un pensionnat à Sainte-Foy, malheureusement pour lui, il semble que ses opinions politiques n'aient pas été partagées par ceux qui auraient pu lui fournir des élèves. Déçu, il revint à BORDEAUX en juillet 1793.

Lacombe connu au sein du Club National pour ses opinions extrêmes, est désigné pour siéger à la commission militaire et le 23 Octobre 1793, il devient Président du tribunal révolutionnaire revêtu d'un somptueux habit de général (assez surprenant pour un civil de 34 ans).

Lacombe était un homme ambitieux, audacieux et sans principe ; Orateur né qui savait trouver dans le remous des foules le secret de convaincre et de rallier, il était flatteur, diplomate, révolutionnaire authentique.

La Commission militaire était composée de sept membres, citoyens au Jacobinisme éprouvé ... mais de faible savoir ; c'est Lacombe, beau parleur, a tout de suite gagné la Présidence.

Il prit immédiatement ascendance sur ses collègues au point qu'ils en arrivèrent à ne plus oser agir et penser que par lui.

Ce tribunal fonctionnait comme suit :

- chaque matin, vers 10 heures, les juges dressaient la liste des prévenus qu'ils souhaitaient faire comparaître devant eux.
- un détachement de l'armée révolutionnaire s'en allait dans les diverses cellules chercher les prisonniers.
- Le président faisait état des notes transmises par le comité de surveillance et des dénonciations écrites qui mettaient en cause le prévenu.

(observation Le 14 février 1793 un décret de la Convention indiquait que "cent francs de récompense seraient accordés à tout individu qui annétera un prêtre"... Le 11 avril 1794.... "tout individu qui auna recelé un prêtre sera condamné à mort". et le 13 mars 1794"peine de mort contre ceux qui donnent asile aux émigrés")

Dans le cas où l'accusation ne pouvait relever que des péchés véniels" contre la révolution et si l'accusé était fortuné le tribunal ne lui infligeait qu'une "leçon paternelle" en le condamnant à payer une somme qui constituait un prélèvement généreux sur son capital.

Si l'affaire était "grave" avec ou sans défenseur, le prévenu pouvait tenter de réfuter les accusations dont il était l'objet.

Un arrêt de mort était immédiatement exécutable, le condamné était sur le champ remis entre les mains du bourreau et après une dernière toilette, conduit dans un tombereau sur la place nationale (place Gambetta actuelle) pour être guillotiné.

Du 23 octobre 1793 au 31 juillet 1794, ce tribunal fit défiler devant lui 898 prévenus et prononça 302 condamnations à mort.

Les chefs d'accusation des prévenus étaient principalement "crime d'aristocratie" ou "attaches spirituelles avec l'ancien régime" - "prêtres réfractaires" ayant célébré clandestinement des messes" - "spéculateurs sordides ayant augmenté leur fortune au détriment du peuple".

Devant le nombre important de guillotins, on envisagea la construction d'une guillotine permettant l'exécution de quatre condamnés à la fois ... seule l'arrestation de LACOMBE aurait empêché l'exécution de ce projet diabolique.

Les exécutions nombreuses qui ont eu lieu à BORDEAUX en juin et juillet eurent pour effet, en raison de l'élévation de la température de provoquer le dégagement d'exhalaisons putrides au coeur de la ville (en effet la guillotine était montée au milieu de la place actuelle Gambetta face au n°10) arrestation de Lacombe.

C'est le 31 juillet 1794 que le comité de surveillance lança un mandat d'amener contre le citoyen BIZAT, procureur, sous l'inculpation d'avoir touché de l'argent.

Celui-ci déclara avoir donné des sommes à REY, membre de la Commission militaire pour adoucir et accélérer le jugement de ceux qui étaient arrêtés.

Le citoyen REY, arrêté fit une déclaration circonstanciée : il avait versé des sommes considérables qu'il avait remises à LACOMBE président de la Commission militaire.

En présence de telles révélations, GRENIER fait arrêter Lacombe à 2 heures du matin, à son domicile rue Immortelle (rue du HA)

Le 2 août la Commission militaire est suspendue.

Le 7 août tous les membres du Tribunal révolutionnaire sont arrêtés.

Lacombe est accusé de prévarication. Il aurait touché pour gracier des :

- 200.000 LIVRES	de DESMEYRIE.	- 60.000 livres	des pères CASTAREDE
- 13.200	" de DUBERGIER	50.000	" de TARTEYRON
- 6.000	" de BAUX	76.200	" de JOURNU-AUBERT
- 32.000	" de Isaac PEREYRE	30.000	" de BALGUERIE.

Devant le tribunal LACOMBE avoua ses faiblesses le 2 août 1794.

- le 13 août une nouvelle commission militaire fut désignée
- le 14 août Lacombe passa devant cette commission militaire.



JUGEMENT

R E N D U

PAR LA COMMISSION MILITAIRE SPECIALE
ÉTABLIE A BORDEAUX,

Qui condamne Jean-Baptiste LACOMBE, ci-devant Instituteur, ex-Président de la ci-devant Commission Militaire de Bordeaux, à la peine de mort, comme exacteur, concussionnaire, prévaricateur, corrompueur des mœurs & de l'esprit public, & comme tel, trître à la Patrie.

Du 27 Thermidor, l'an deuxième de la République française, une & indivisible.

"Il entre d'un pas ferme, promenant sur ses juges et sur l'assemblée des regards insolents"

L'accusation public prononça son réquisitoire.

LACOMBE déclara " je suis criminel, je me hais moi-même autant qu'on me déteste, je suis loin de vouloir défendre une vie qui m'est odieuse, j'ai mérité la mort".

Les juges avaient prévu pour lui l'appareil ordinaire des exécutions. La charrette des condamnés attendait son passager pour un dernier voyage.

Tout au long des rues, le cortège avança au milieu des imprécations.

LACOMBE était très pâle, mais son regard conservait une lueur d'arrogance.

Quand le glaive de la loi fit tomber la tête du scélérat LACOMBE" cette dernière roula hors du panier disposé pour la recevoir.

Saisie par la foule, la tête de l'ex-président, placée au fer d'une pique, fut promenée par la ville au milieu d'un cortège vociférant.

Etude réalisée par M. ROBERT.

Références : archives départementales, dossier LACOMBE
NOTES D'AUDIENCE.
J.BARRAUD : vieux papiers bordelais.
P.BECAMPS : la révolution à BORDEAUX
O.REILLY : histoire de BORDEAUX.

LISTE DES GUILLOTINES SOUS LA TERREUR A BORDEAUX.

relevée par Mmes POITEVIN et CHARRIER
à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

- ALBERT Maurice, commis négociant, 32 ans, natif de LYON + 3 avril 1794
- D'ALBESSARD Jean Baptiste 79 ans conseiller et avocat général au parlement de BORDEAUX, né à BORDEAUX +21 juillet 1794
- ALIX Jeanne cuisinière 65 ans °St-Martin près LUDON + 4 juillet 1794
- ALLOI Alexis cultivateur à GAURIAC, 49 ans + 1er Juillet 1794
- ARMANGAUD Antoine agriculteur, ci-devant prêtre 37 ans natif de Réalmont district d'ALBY (Tarn), + LE 6 juillet 1794.
- ARROUCH Guillaume-Delille, marin 38 ans, natif BORDEAUX, + 17 juin 1794
- ARROUCH Louis, commis-négociant, 38 ans, + 15 Juin 1794.
- AUBIGNEAU Françoise, lingère, native d'ANGOULEME, 30 ans + 6Juillet 1794
- AUGEREAU Bernard, secrétaire greffier de la gendarmerie nationale, 69 ans + 24 JUILLET 1794.
- AUSTRAY Françoise, veuve JOURNE, couturière, 36 ans né à St-SEVER + 4 juillet 1794.
- AZEMA Louis commis-négociant, 55 ans, natif de MONTPELLIER, +16 janv.1794
- BACQUE Bernard, médecin 28 ans ° St-GIRONS (vienne) demeurant à la TESTE + 27 janvier 1794.
- BARBAROUX Charles, ex-député de la Convention Nationale, 27 ans, natif de MARSEILLE, + 25 juin 1794.
- BARITAUT Jean, conseiller au parlement de Guienne °à BORDEAUX, +9 juil.1794
- BARRET-FERRAND Jean-Baptiste, 81 ans °à LILLE en FLANDRE, +21 Juillet 1794.
- BARTHOUIL Pierre ex-noble ° à NERAC, 66 ans - +11 juin 1794.
- BASSETERRE Jean ZACHARIE, secrétaire greffier °à POITIERS, 65 ans + 28 décembre 1793.
- BAUDIN Antoine, de St-LAURENT, noble, 70 ans, + 30 juin 1794.
- BAYLE Jean Clément, ex-militaire, 46 ans + 29 juin 1794.
- BAYLE Jean Clément, militaire, ° PORT Ste-MARIE (47) 56 ans + 29 juin 1794.
- BEAURETOUR Françoise, religieuse °St-ASTIER (24) 66 ans + 4 juillet 1794.
- BEAUGERARD + 7 Novembre 1793.
- BELABRE Jean prêtre 47 ans ° àGOURGES (district de RIBERAC)+ 4/12/1793
- BELCIER-CRIN François, noble, °BARON district libourne +22/06/1794
- BENIGNET Pierre-Félix agent national, 36 ans + 4 juillet 1794.
- BERNADA Jean, homme de loi, ° BORDEAUX, 30 ans + 26 Décembre 1793.
- BERNARD Anne, couturière, ° BORDEAUX, 50 ans + 9 AVRIL 1794.
- BERNARD Anne, soeur de la précédente, ° BORDEAUX + 2 Novembre 1793
- BERTHONEAU André Jacques, 33 ans, suicidé le 2 Novembre 1793.
- BEWMERTH (voir MARTEL)
- BILLOI Jacques, gantier ° ARRUDY (Béarn) 55 ans + 26 juin 1794.
- BINET Martial directeur des postes à COUTRAS, °BORDEAUX, 63 ans+ 13/11/1793
- BIRE Jean huissier, 64 ans +16 Juin 1794.
- BIROTEAU Jean-Baptiste né à PERPIGNEN 36 ans + 24 Octobre 1793.
- BLEUTEL Aimée, + 6 juillet 1794.
- BLUTEL Anne dite GERTRUDE, ex-religieuse ° LA ROCHELLE, 40 ans +6/07/1794
- BOISRON-BOET-LAMONTAIGNE Marguerite ex-noble 44 ans + 13 avril 1794.
- BOUDIN Ignace-André homme de loi ° à BORDEAUX 66 ans + 2 janvier 1794
- BOUET Joseph homme de loi ° à BORDEAUX 57 ans + 17 juin 1794)
voir PARIS, VIGNERON)
- BOUQUEY François dit Robert, procureur de St-Emilion 49 ans +20/07/1794
- BOUQUIER Marie, épouse de Jacques TROLONGEU Serrurier, servante chez GIMET 43 ans, + 6 JUIIN 1794.
- BOYER Emmanuel noble ° à CIVRAC 62 ans + 18 Décembre 1793
- BRACH Gérard cultivateur ci-devant capitaine de vaisseau 52 ans +20/01/94
- BRESSON Jean, Alexandre, Augustin dit DESFONTAINES employé de bureau des Ponts et Chaussées ° à PARIS + 6 juillet 1794.
- BRETON Nicolas, tanneur de LANGON 42 ans administrateur du district de BAZAS, + 1er décembre 1793.
- BRIOLLE Jeanne, ex-religieuse 40 ans ° à BORDEAUX + 7 JUILLET 1794
- BROCA Jean-Charlesn Vincent Didier °à MONTAUBAN, 32 ans +24 MARS 1794.
- BROUSSIN Jean-Baptiste prêtre ° à MAREIL (64) + 21 décembre 1793.

- BRUDIEU- BEAUREGARD Jean-Alien Maire de VAIRAC ci-devant aide-major du régiment de PICARDIE, (cavalerie) 62 ans + 6 novembre 1793.
- BRUN(François le) horloger natif de BEAUNE (Cote d'Or) +16 juil. 1794
- BRUNET-LABARTHE François ci-devant garde du corps du roi d'Espagne ° de FALEYRAC district de CADILLAC 32 ans, + 3 Avril 1794.
- BUJAC Jacques ° à CASTELMORON 44 ans + 21/12/1793.
- BULLIT Pierre homme de loi, ° BORDEAUX 31 ans + 17 JUIN 1794.
- BURDIN François, officier de santé ° à CHAMBERY 56 ans + 12 Juillet 94.
- BURSON Jean Alex (voir BRESSON)
- CAILHE Gilbert Antoine commis à RIOM(PUY DE DOME) 62ANS +12 Juillet 94.
- CASTILLON Abraham dit DUPERRON ° TOURS 57 ans + 21 Juin 1794.
- CAUDERES François ° à TALENCE 40 ans + 15 JUILLET 1794.
- CAUSSE Négociant à BORDEAUX + 4 mars 1794.
- CAVAZA Jean-Baptiste Imprimeur ° GENES 36 ans + 27/07/1794
- CAZEAU Pierre, prêtre ex-provincial des Récollets 65 ans + 4/07/94
- CAZENAVE Jean, cultivateur ° CADILLAC demeurant LANGON + 8/I2/1793
- CHAPERON Paul-Romain homme de loi de LIBOURNE 61 ans + 4/11/1793
- CHATELIER Arnaud, prêtre, natif de BORDEAUX 37 ans + 5 Décembre 1793.
- CHEVALIER Louis Marie marin ° St-pierre, ile française +26/I2/1793
- CHEVENAUDE Françoise, lingère, ° ANGOULEME 30 ans + 6 Juillet 1794.
- CHILLAU Elisabeth Veuve DUMAS-FONTBROGE, conseiller à la cour du ci-devant parlement native de BORDEAUX + 15 Juin 1794.
- CHILLAUD Jacques ci-devant noble ° BORDEAUX 41 ans + 16 juillet 1794.
- CHIMBAUD Alexandre-Edmé ex-militaire 27 ans ° BORDEAUX + 4 JANV 1794
- CISSAC François dit Saint-ANDRE ° à BORDEAUX Perruquier +16/06/1794
- COLLARDON Jean ° LIBOURNE 30 ans + 27/12/1793.
- COLAS ou COLLAS-MAUVIGNIER Pierre, ancien militaire ° BORDEAUX, 60 ans + 26 JUIN 1794
- COMMARQUE Mathias, ex-noble de BAZAS 75 ans + 12 JUIN 1794
- CORNU Jean-François homme de loi, ° PARIS 36 ans + 24 JUIN 1794
- COSSON François ex-noble de BOURG + 16 JUIN 1794
- COURAULE Rosalie et Jeanne, dite Rastouille toutes deux soeurs et religieuses + 25 juillet 1794.
- DAGUSAN Barthélémy ° à BORDEAUX 29 ans + 21 DECEMBRE 1793.
- DALBON Sébastien officier de santé ° à CESSAC 53 ans + 1er juillet 1794
- D'ARGICOURT Marie-Louise-Fumel) paris 45 ans + 1/février 1794
- DEGANS Marie empeseuse ° BORDEAUX 42 ans
- DEGANS Anne " " 36 ans soeur de la précédente + 26 Juin 1794.
- DELBES Pierre, prêtre, 54 ans ° à ALBES (AVEYRON) + 3 avril 1794
- DELRIBAL Guillaume ° BORDEAUX 39 ans + 9 juillet 1794
- DEPERLE Pierre, boutonier ° LILLE en FLANDRE 52 ans + 22 Juin 1794
- DESAMAND Pierre, Courtier ° BORDEAUX 41 ans + 27 Juillet 1794.
- DESPART Victor, dit Tourangeau, menuisier 36 ans ° CIVRAY S/ CHER + 13 avril 1794.
- DESVIGNES Vital, homme de loi, ° BORDEAUX 36 ans + 17 Juin 1794.
- DEVIELLE-FUMADE, prêtre à RIBERAC (Dordogne) + 6 Juin 1794
- DOLAX Antoine notaire à Ste-Ferme 36 ans +19 Décembre 1793
- D'ORNAL DUGUY Mathurin prêtre, natif de Ste-Ferme 60 ans + 22 Juin 1794
- DREIGNAC Pierre, négociant 32 ans, ° DURAS(47) ° + 27 Juillet 1794
- DUBERT Marie, religieuse + 4 Juillet 1794.
- DUDON Jean-Baptiste-Pierre-Jules fils ci-devant procureur général du parlement de BORDEAUX 43 ans + 22 Novembre 1793.
- DUDOGNON Jean-Baptiste dit VERNEUIL ° CONDAC prêtre 39 ans +18/03/1794.
- DUFORT- LAJARTHE Elie-Louis avocat général du parlement 40 ans ° BORDEAUX + 10 juillet 1794
- DUFOUR Jean négociant ° BORDEAUX 28 ans + 21 NOVEMBRE 1793.
- DUJARRY Jean-Joseph ex-notaire + 31 juillet 1794.
- DUMAS-LAROQUE Pierre Henry ex-conseiller au parlement de BORDEAUX, 58 ans + 1 Juin 1794
- DUMAU ou DUMEAU Jeanne religieuse 28 ans + 7 juillet 1794
- DUMIRAT Jean fils aîné, militaire 34 ans ° DUDOUDOU St-DOMINGUE et

..../

- DUMIRAT François cadet militaire 32 ans ° St Domingue (tous les 2 frères + 12 Juillet 1794
- DUMIRAT Jean-Baptiste (père des 2 fils) ancien militaire ° BORDEAUX 65 ans + 9 juillet 1794.
- DUMONTEL Pierre prêtre ° Excideuil (Dordogne) + 25 octobre 1793
- DUPEYRAT François-Xavier négociant ° du Blayais 77 ans +20 Juil 1794.
- DUPEYRAT Thérèse épouse de François BOUQUEY ° BORDEAUX 32 ans + 20 juillet 1794
- DUPIN Joseph, noble et gendarme ° MONSEGUR + 22 MARS 1794.
- DUPRAT Pierre notaire ° LA REOLE 70 ans + 9 juillet 1794
- DUPRE Lambert cultivateur ex-noble ° MONTCRABOT(47)62 ans +11/06/94
- DUPUY Pierre syndic de marine ° GAURIAC 56 ans + 1 Juillet 1794.
- DURAND DE RAMEFORT Léonard prêtre ° BOURDEILLES + 27 Juillet 1794
- DURAND Marguerite religieuse ° MARMANDE 30 ans +26 Juin 1794.
- DURANTY Jean, curé de Noaillan ° BARAN (gers) 60 ans +9 MARS 1794
- DURANTON Jacques, homme de loi ° MUSSIDAN ancien ministre de la justice, 58 ans + 19 Décembre 1793.
- DURIEU Pierre, tailleur à Ste-FOY 51 ans ° BRUGES † 19 décembre 1793.
- DUSSAULT Jean-Maurice ex-conseiller au parlement de BORDEAUX 64 ans + 10 juillet 1794.
- DUSSAULT Jérôme, agriculteur ° de la Réole 74 ans+ 29 juillet 1794.
- DUSSOLIER Jean-Auguste dit St-Martin ° BORDEAUX 40 ans +12/07/1794.
- DUTILH Sébastien aîné, capitaine de navire ° GAURIAC 56ans +1/07/94
- DUVAL Hugues Joseph ex-noble, conseiller au parlement de BORDEAUX, 49 ans + 26 janvier 1794
- DUVAL Joseph ex-noble 80 ans + 11 Juillet 1794
- DUVIGNEAU Pierre-Hyacinthe greffier au tribunal correctionnel ° BORDEAUX 42 ans + 27 Juillet 1794.
- ETOURNEAU Charles Alexandre natif de la Rioche (Saintonge) ci-devant noble précepteur + 5 février 1794.
- FAUQUIER Jean-Baptiste conseiller au parlement de Bordeaux ° de LANGON 79 ans + 19 Décembre 1793.
- FAURE Robert ci-devant conseiller à la cour des Aides, ° St-AMAND des Bois (Hte-Charente) + 21 juillet 1794.
- FEUILLE Jean-Barthélémy homme de loi, ° MONSEGUR 42 ans +29/06/94.
- FILHOT-CHIMBAUD Marguerite-Thérèse ci-devant noble 60 ans +20/01/94
- FILHOT Gabriel-Barthélémy-Romain ex-conseiller au parlement de BORDEAUX 48 ans ° à BORDEAUX + 10 juillet 1794.
- FISSON-MONAVEAU Philippe, écuyer 47 ans + 3 avril 1794
- FONTBOURGADE Jean ex-noble, ° St-PEY de Castets 78 ans + 19/07/94
- FONTBOURGADE Jeanne ° St-PEY DE CASTETS 31 ans + 19 juillet 1794
- FONTBRAUGE Jacques François Dumas, ex-noble conseiller au parlement de BORDEAUX 60 ans + 2 JUIN 1794
- FONTROZE Elie Jean conseiller aux requêtes du Palais ° EYRAUD (24) 56 ans + 19 Juillet 1794.
- FOURB Jean-Pierre Léonard ° BORDEAUX 52 ans + 29 Octobre 1793
- FOURNIER Pierre Jean, peintre de BORDEAUX ° TOULOUSE 53 ans +15/11/93
- FREULIN Etienne chasseur de la cavalerie du Gers ° à AGEN 30 ans + 6 juillet 1794
- FRANCOIS Jean ferblantier ° BELVES 38 ans + 19 Décembre 1793
- FUMEL Joseph noble ° TOULOUSE demeurant à HAUT-BRION près BORDEAUX + 27 juillet 1794.
- GABEAU Pierre-Félix, clerc de notaire + 10 JUIN 1794.
- GALLARD Joseph de prêtre et noble natif de SERVILLE (47)+17/02/94
- GALOUCHEAU Pierre cultivateur 74 ans ° LANGON + 2 Janvier 1794
- GARRY Claire, ouvrière 45 ans + 24 Juin 1794.
- GASSIOT Anne, religieuse ° BORDEAUX + 7 Juillet 1794.
- GAUVRI Jean Secrétaire de Dudon, ° de COUTURES près MONSEGUR 47 ans + 21 Juin 1794

...../

- GEOFFRE-CHAMPAGNAC Isaac François homme de loi ° de LAROQUE en PERIGORD aristocrate + 23 Novembre 1793
- GESLIN-LARENERIE Samuel orfèvre ° LA CHATAIGNERAIE (Vendée) 44 ans + 19 JUILLET 1794
- GESTAS Charles Sébastien Hubert - général de brigade cidevant maréchal de camp ° à DOUZEN (Hte-Marne) 42 ans + 27 Décembre 1793
- GIMET Marie, empeseuse ° BORDEAUX 33 ans + 6 Juin 1794
- GLYN Martin, prêtre natif d'Irlande + 19 juillet 1794.
- GOMBAUD Jean DanielAlphonze ex-noble ° à BORDEAUX 70 ans +3/06/94
- GOMBEAU Marie épouse de Guille Meynard meunière à GAURIAC 48 ans + 16 AVRIL 1794.
- GRANGENEUVE Jacques Antoine homme de loi 43 ans + 21 Décembre 1793
- GRANGENEUVE Jean (cadet) administrateur du département 38 ans + 21 Décembre 1793.
- GRANGIER Jean Jacques capitaine de navire °d'ANACADY 40 ans + 28 Novembre 1794.
- GRATIOLET Elie, officieux 54 ans ° BORDEAUX + 22 Juillet 1794
- GRENIER Pierre, prêtre 50 ans °de TAILLE-cavat + 30 Juin 1794.
- GROC Jean président de la ci-devant cour des Aides ° BORDEAUX 55 ans + 30 Juin 1794.
- GUADET Jean, courtier de vins, ° SAINT EMILION 70 ans +20 Juillet 94
- GUADET Marie, 65 ans ° SAINT EMILION + 20 Juillet 1794.
- GUADET Marguerite Elie homme de loi député à la Convention Nationale 35 ans + 19 juin 1794.
- GUADET SAINT-BRICE Jean-Baptiste ci-devant adjudant général de l'armée dela Mozelle ° St-Emilion 30 ans + 21 Juillet 1794.
- GUENOT Bernard huissier ° BORDEAUX 44 ans + 22 Juillet 1794
- GUESSART Henry, ci-devant noble, ° PARCOU (Chte Infre) 54 ans + 15 juillet 1794
- GUIGNARD Etienne, ° PINEUIL 40 ans + 2 mars 1794
- GUIRAUD ou GIRAU Marguerite ° BORDEAUX 27 ans religieuse + 7/07/94
- GUIRAUD Marie religieuse tourière ° BORDEAUX + 25 Juillet 1794
- HACHE Jean Jacques négociant natif de CALAIS 49 ans +24 Novembre 1793
- HALLOT Etienne, homme de loi, natif de Cruly (calvados) 25 ans domicilié à BLAYE + 6 Décembre 1793
- HELLIES Marie, Institutrice 59 ans ° BORDEAUX + 22 Juillet 1794
- HENRY Jacques, commis-marchand ° de METZ 29 ans + 21 Juillet 1794.
- HOLMIERE David dit Gascon, marchand ° CASTRES Tarn +6 Juillet 1794.
- HOUSSET Michel, boulanger de BORDEAUX, 38 ans + 12 Juin 1794.
- INGRES Jean Bernard officier de santé ° St-Martin-Gimos (Gers) 23 ans + 13 Avril 1794.
- JARRY François, syndic de la navigation de la Gironde, °MONTELMART DAUPHINE 58 ans + 24 juin 1794
- JOURNU Auguste, Négociant de BORDEAUX 40 ans + 5 Mars 1794
- LABADIE André, négociant de BORDEAUX 32 ans
- LABADIE Pierre Marie, négociant 36 ans tous 2 frères, +11 JUIIn 1794
- LABADIE Bernard négociant 38 ans + 11 juin 1794
- LACAM Roch prêtre natif de CAYLAS district de MONTAUBAN 38 ans + 4 Décembre 1793
- * LACOMBE Jean-Baptiste Président de la Commission militaire de BORDEAUX + 14 août 1794
- LACOUR Marc-Antoine conseiller à la Cour des Aides natif de BUZAN 39 ans + 4 décembre 1793.
- LACOUR Simon Imprimeur 73 ans + 17 DECEMBRE 1793
- LACROIX Jean Baptiste Jérémie, gendarme de la garde 61 ans +5/02/94
- LADUGNIE Antoine, °MAUROUX-CABANAC (LOT) négociant+I5/07/94
- LAFARGUE Jean ° BORDEAUX 34 ANS domicilié à LIBOS 47 + 23 Nov. 1793
- LALANDE Jean Raymond avocat général °BORDEAUX 38 ans +IO JUILLET 1794
- LALIMAND Jean Joseph ex-conseiller parlement ° MARMANDE 54 ans + 10 juillet 1794
- LALOUBIE Jean-Baptiste cultivateur 76 ANS + 6 juillet 1794.

- LAMAGNERE Joseph homme de loi, ° BORDEAUX 41 ans +22 JUIN 1794
- LANTOURNE Tiburce ancien gendarme de la garde du tyran 58ans+15/06/94
- LAPIERRE Paul marchand de farine °PUY-CASTRE (32) 61 ANS +19/07/94
- LAPIERRE Hugues + 29/06/1794
- LAPORTE Jean-Baptiste conseiller parlement ° FLAISE + 10 JUILLET 94
- LARANDOUETTE Raymond commis-négociant ° BAYONNE 72 ANS +21/07/94
- LARIECHT Louis ex-chevalier de St-Louis °AGAREAU(74 ans)+27/06/94
- LAROCHE Martin ex-chevalier de St-Louis 72 ans +26 janvier 1794
- LARROUYE Pierre maitre écrivain °d'Escot (64) 65 ans +15/07/94
- LASSABE Pierre Toussaint officier de santé ° Sauveterre (65) 55 ans + 7 /12/1793
- LASSIME Jean Jacques conseiller parlement 43 ans + 10 Juillet 1794
- LAUNAY Marguerite couturière ° LA SAUVE +4 Juillet 1794
- LAVAU-GAYON Pierre ° MARMANDE administrateur marine +23 Octobre 1793
- LAVENUE Raymond homme de loi °BAZAS ex-député ASS. CONSTIT.+15/11/93
- LAVEYSSIERE +27 JANVIER 1794.
- LAVEYSSIERE Louis, chanoine, prêtre réfractaire 66 ans +1/12/93
- LAVEYSSIERE Pierre gendarme du tyran maire de St-André du Gard
- LEBER Jeanne officier du Bon Pasteur ° CLAIRAC 33 ANS +4/07/94
- LEBRET Marguerite Religieuse °au Cap 34 ans +7 Juillet 1794
- LEBRUN Philippe Antoine Amédée receveur douanes °DIEPPE,44 ans +5/OI/94
- LELUC Mathieu cordonnier +5/12/1793
- LESCURE Jean, notaire °St-MACAIRE 61 ans + 21 JUIN 1794
- LESTRADE François boulanger ° PERIGORD 43 ans +18 Novembre 1793
- LOMBARD Joseph ex-noble ° GRENOBLE 63 ans +27 Juillet 1794
- LONG Guillaume ferblantier 38 ans +12 Février 1794
- LONG Jean-Pierre dit Patience ferblantier 30 ans +12 FEVRIER 1794
- LONGUA-DUREY 43 ans négociant LIBOURNE condamné le mjour que LARGETEAU
- LOUSTALET Suzanne religieuse ° BORDEAUX 39 ans +26 Juin 1794
- LOUSTALET Bernard frère lai chartreux °ALAGOS en Béarn (50 ans +26/I/9
- LOYAC Laurent ex-cons. du parlement 60 ans + 27 Juin, 1794
- LUMIERE Thomas, homme de loi 53 ANS °CASTILLON + 2 Juillet 1794
- MAGOL René-Marguerite peintre ci-devant notable + 15/NOVEMBRE 1793
- MALLET Marguerite-Laurence épouse d'Henry MALLET ° CASTELMORON domicilié à LOUBES 29 ans + 16 Juillet 1794
- MALLET Françoise épouse Jérôme DUSSAULT 28 ans (soeur précédente)
- MANDRON Jean-Félix écrivain ° BORDEAUX 45 ans +3 DECEMBRE 1793
- MARANDON Gab. Bruno membre de la commis. milit. 35 ans °LA ROCHELLE + 27 Octobre 1793
- MARCELLUS Suzanne Thérèse de Martin 54 ans ° BORDEAUX +21 JUILLET 94
- MARET Catherine religieuse ° PONAT DISTRICT SARLAT 42 ans +7/07/94
- MARTIN Jeanne femme dite CORONAT 38 ans + 27 JUIN 1794
- MASSIP Augustin °St-Sulpice du Bernat(Libourne) + 20 juillet 1794
- MELLET Raymond noble ° CESSAC 56 ans +29 Juillet 1794
- MENDES Jean Commissionnaire 34 ans + 20 Septembre 1794
- MERCIER Jean négociant 68 ans + 5 Février 1794
- MERCIER-TERREFORT Jean maire St-Estéphe 58 ans +16 Décembre 1793
- MESLON Jean André cons. parl. °BORDEAUX 46 ans + 10 Juillet 1794
- MEYNARD Jean Meunier de TAURIAC 48 ans + 16 Juillet 1794
- MIGNONI Jean-Pierre °POLENE - prêtre 44 ans +8 Décembre 1793
- MILON Marguerite ° GALGON 37 ans + 4 Juillet 1794
- MINIAULT Claire ° MARMANDE + 4 Juillet 1794
- MOLINIER Jean 27 ans + 6 Juin 1794
- MONGEON François ex-noble de Ste-Eulalie d'Ambarés + 31 Juillet 94
- MONTSEC-REIGNAC Bernard ° BORDEAUX 47 ans + 7 Février 1794
- MONTSEC-REIGNAC Louis ex-noble 75 ans + 31 Janvier 1794
- MORIAC ou MAURIAC Henry dit CASSIUS prêtre noble et parent de DUDON 33 ans °Ste Sabine près de Nelves (24) + 12 Juillet 1794
- MORIN ou MAURAIN Louis Jean ex-noble 43 ans + 30 Janvier 1794
- MOULINIER Jean prêtre ° QUEYLUS (46) 27 ans
- MOURRE Pierre Joseph prêtre °Londres en provence curé de LACANAU +14 Décembre 1793

- MULLER Jean-Baptiste chef de manège °au Luxembourg 44ans +27/07/94
- ORRE Claude Nicolas Marie) thouars (79) 45 ans +17/04/94
- PABAN Bernard dit MASSIP abbé de Ste-Colombe ° CLERMONT(dax)
commis marchand + 28 Mars 1794.
- PALLANDRE Arnaud Antoine libraire 45ans + 15 Juin 1794
- PANETIER Simon prêtre 75 ans + 21 Juillet 1794)
- PARIS Simon ancien professeur au collège de BORDEAUX, actuellement
juge de paix ° NEVERS + 17 JUIN 1794.
- PATY Bernard dit DU RAYET, Conseiller parl. ° BORDEAUX † 16 JUIN 1794.
- PAUZE Léonard porteur d'eaux °DURSAC (PERIGUEUX)47 ans † 4/07/94
- PELET D'ANGLADE Jacques, ancien conseiller au parlement °BORDEAUX
75 ans + 26 Décembre 1793.
- PENIN Antoine, prêtre ° POITIERS, instituteurdes enfants +22/07/94
- PERRIER Alexandre propriétaire des barraques de la Foire, °BORDEAUX
47 ans +22 Juillet 1794.
- PERY Jean Xavier Constantin, homme de loi 38 ans + 6/I2/1793
- PETITEAU Pierre Jean °RAUZAN 67 ANS ex-notaire + 15 juillet 1794.
- PEYRONNET Jean Louis Trésorier de France °BORDEAUX +21/06/94
- PIBEREAU Raymond père, courtier en vins °BORDEAUX 72 ans
- PIBEREAU Jean, négociant °PODENSAC 28 ans tous les 2 +15 Juin 1794
- PIIS Charles Antoine ex-noble, gd sénéchal au président de BAZAS
52 ans + 4 JUIN 1794.
- POMMIERS Jean-Pierre ex-noble °BORDEAUX 67 ans + 27 JUIN 1794
- POMMIERS Josset Baron du Breuil ° BORDEAUX, 50ans + 5 Février 1794
- PRADELLE Jean-Pierre, médecin ° ESPALIERS (AVEYRON) 40 ans +12/07/94
- QUEYSSART Henry ex-noble °PARCOU (I7) 54 ans + 15 Juillet 1794.
- QUINAUD Jean ancien procureur au parlement + 12/07/94
- RAYMOND Au;gustin Négociant °TOULOUSE 40 ans + 5 Février 1794
- RAUZAN Mathias ° MACAU 46 ans + 15/07/94
- RAUZAN Léon ° MACAU ancien capitaine Cdt au 19e rég. 59 ans
- RAUZAN Pierre ex-noble ° MACAU 38 ans +16 JUILLET 1794
- REIGNAC Gaston Jean-Baptiste conseiller parlement 43 ans +28/OI/94
- RICHON Jean-Antoine, Négociant +23 Décembre 1794.
- ROBERR + 22 juillet 1791 (d'après je journal du club bordelais n° 10
- ROLLAND Jean-François 70 ans conseiller parlement + 19/07/94
- ROUJOL Jean-Baptiste attaché aux douanes 38 ans + 4 Novembre 1793
- ROULLET Jean homme de loi 44 ans ° MONSEGUR + 22 Novembre 1793
- ROUMEGOUS Gérard commis-négociant °BORDEAUX 68 ans +15 Juillet 1794
- ROUSSEAU Pierre, menuisier 56 ans °BORDEAUX + 22 Juillet 1794.
- ROUX Etienne maire de GAURIAC où il est né 33 ans +1er Juillet 1794.
- SABAROT Georges architecte 50 ans + 29 JUIN 1794
- SAIGE Armand maire de BORDEAUX 60 ans +25 Octobre 1793.
- SAINT-GEORGE Thomas Marie homme de loi 40 ans ° AUXERRE + 17 AVRIL 94
- SAINTOUT ou SANTOUT Léonard Antoine 67 ans + I9 Juillet 1794
- SALLENAVE Jean-Baptiste Marchand drapier ° Tarbes 57 ANS +22/11/93
- SALLES Jean-Baptiste médecin 34 ans ° DUKGIER (Meurthe)+ 19 JUIN 1794
- SALUCES Claude Henry Hercule Josephde Lur Saluces °MALE +I4/I2/93
- SALUS VIDAL dit BELAIR °MORON domestique + 16 Juillet 1794.
- SALVANE Arnaud ° BORDEAUX 61 ans agriculteur + 22 Juillet 1794.
- SAUJEON Pierre agriculteur à la Tresne +29 JUIN 1794
- SAUVE Jeanne religieuse du Bon Pasteur, couturière ° LAUZUN 58 ANS
+ 4 Juillet 1794
- SEGUIN Jean chapelier à Ste-Bazeille(47) 26 ans +7 Juin 1794.
- SEJOURNE Gabriel Notaire °BORDEAUX 52 ans +29 Juillet 1794/
- SERRES Jean homme de loi °BRIVES la gaillarde 52 ans +27/07/94
- SEUR Jean-Pierre Léonard homme de loi 52 ans + 19 Mars 1794
- SIMARD Pierre prêtre 28 ans + 4 Décembre 1793/
- SOURY Louise 29 ans + 6 Juin 1794.
- TARDIEU Pierre Morin ex-noble + 30 janvier 1794.

..../

- TERREFORT François Joseph cons.parl. bordeaux 60 ans + 9 Août 1794.
- THIAC Thérèse couturière 60 ans ° bordeaux + 21 Juillrt 1794.
- TIFFREY Marie domestique °COUTRAS 74 ans + 4 juillet 1794.
- TOE BAERTS André négociant 57 ans + 24 Juillet 1794.
- TRANCHERE Ardouin administ. département 25 ans + 4 Novembre 1793.
- VAILLANT Jean commis Négociant ° BORDEAUX 27 ans + 15/08/94
- VAQUE Bernard lieut.d'infanterie 60 ans ° LANGON + 18/12/I793
- VASSEROT Simon marchand de tuiles ° VIC(TARBES) 53 ans +15/06/I794
- VERGES François, officier de santé °VILLE-COMTAL(MARMANDE)+29§07§94
- VIGNERON François homme de loi °BORDEAUX 44 ans +17 Juin 1794 ainsi que BOUET, VIGNERON, DESVIGNES et PARIS aristocrates.
- VIGORT Jean chevalier st-Louis °BOURG 71 ans + 15 Juillet 1794.
- VILLEHUMADE-LAFON (Jean de) dit NOFFAT PRÊTRE ° RIBERAC +
- VILLENEUVE Marc fils aîné ex-noble 40 ans + 17 Juillet 1794.
- VILLENEUVE Nicolas Abel commis-négociant °CASTRES + 29/10/I793
- VIRAC Jean-Baptiste chirurgien à LANGON 63 ans + 7 Décembre 1793
- VITRAC Antoine ° St- SAURY Lot 33 ans + 12 Juillet 1794
- WORMESELLE Gabriel cultivateur 43 ans + 2 Novembre 1793.



J. B. Lacombe, président de la Commission militaire de Bordeaux, pourvoyeur de la guillotine, lui-même guillotiné après le 9 thermidor.

Oa lit, dans le médaillon, des vers dont nous respectons l'orthographe :

*En me voyant, Fierant et Royal D'heurant
De Plusis fois la Noif in Feige la Eucour,
La Balance en mes mains, au Cris de mes Capitees,
Penchant pour lor, le Sang et point pour la Justice*

Vous, qui vous penchez sur vos grimoires avec bonheur mais aussi quelquefois avec difficulté, avez-vous pensé au long cheminement, à travers siècles (mais qu'est-ce, après tout, pour un généalogiste !) de la parole et de l'écrit ?

Pierre CHAUNU, dans un ouvrage intitulé "Trois millions d'années" s'est penché à plusieurs reprises sur le sort de l'écriture qui nous passionne tant, nous autres paléographes amateurs. Voici livrés à votre connaissance quelques paragraphes couvrant une période fort éloignée, où nous avons cependant déjà des ancêtres. Nous n'atteindrons jamais ces rives, épuisés que nous sommes par de lents et patients déchiffrages

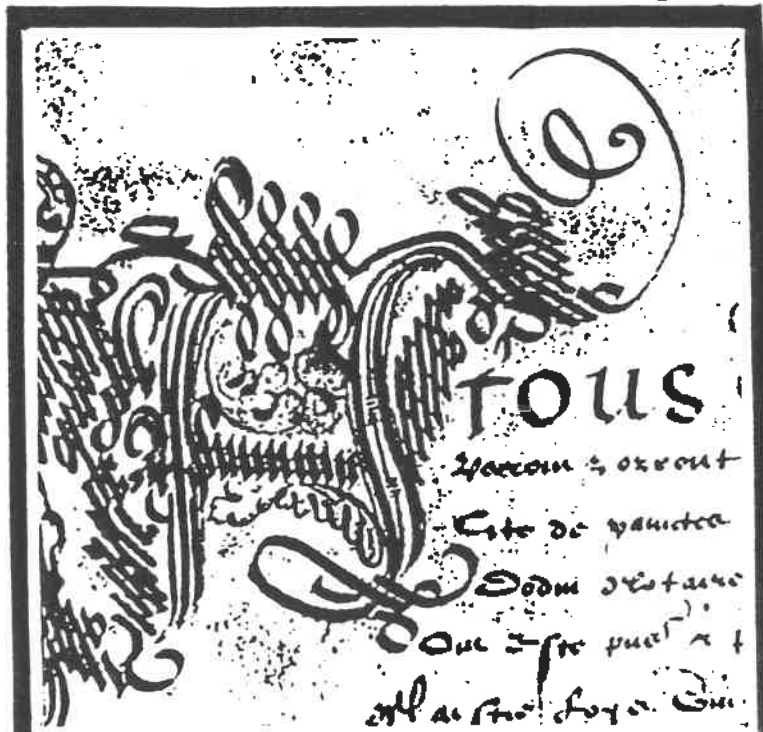
-:-:-:-:-

. La fusion de la civilisation romaine et de la civilisation germanique (IV^e et V^e siècles) s'ouvrira grâce à l'écriture - en dépit de la réduction des lisants-écrivants - des morceaux triés et digérés de la culture antique. Un peu avant la débandade de l'écrit le passage du volumen (livre en rouleau) au codex (cahier écrit des deux côtés) constitue un énorme progrès. Les oeuvres antiques étaient transcrites, colonne par colonne, sur de longs rectangles de papyrus ou, plus tardivement, de parchemins roulés. Il faut deux mains pour lire, on ne peut lire et écrire en même temps, on ne peut prendre des notes en lisant. Toutes les lettres sont des majuscules, collées sans aucun espace blanc entre les mots et les phrases. Pour comprendre : lire à voix haute ou se faire lire. Le papyrus est, en Egypte, la plante miracle, mais il est fragile. Il a été cependant le support par excellence pendant trois mille ans. Le parchemin (de Pergame) a commencé à le concurrencer en Occident entre le I^{er} et le IV^e siècle. Il est inusable, mais hors de prix et le papyrus tient encore au VII^e siècle. La chancellerie mérovingienne l'abandonne en 676, l'invasion arabe ayant commencé à couper les communications est-ouest dans la Méditerranée. L'apparition du "codex" a constitué à coup sûr la plus importante révolution dans ce domaine durant notre ère, mais malgré ses avantages qui nous paraissent évidents, il fallut plusieurs siècles au "codex" pour supplanter le "volumen". Pour certains usages déterminés l'emploi du rouleau a persisté pendant tout le moyen âge. L'écriture c'est aussi une langue, à cette époque, la seule, l'unique, la langue latine. La chancellerie carolingienne multiplie compile . . . Charlemagne fait proclamer, en Italie, la supériorité de la loi écrite sur la coutume orale . . . Au départ, nos ancêtres sont sans livres et sans papier depuis que la route du papyrus est pratiquement coupée, et réduits au seul parchemin. Cette pénurie contribue à l'aura supplémentaire de la chose écrite. Les actes les plus solennels de l'université étaient des discussions conduites oralement. Chacun devait donc veiller à ne pas laisser dévier le raisonnement. Cette pénurie de support explique, sans doute, la lenteur de la généralisation de quelques acquis : la différenciation de l'écrit (blanc séparant les mots, phrases, paragraphes), la lecture avec les yeux. La lecture à voix basse avec les yeux, notre manière de lire, quoi de plus essentiel. La technique existe au IV^e siècle. La lecture silencieuse est une nécessité quand on manque de place. Elle devient donc usage monastique au XIII^e siècle mais elle suppose que les mots soient séparés, et

la distinction faite entre majuscules et minuscules. Ce mode est un luxe, il devra attendre un support commode et moins coûteux : le papier. Celui-ci viendra de Chine via le relais arabe. Les plus anciens manuscrits latins sur papier datent du XII^e siècle. L'Italie est, avec l'Espagne pionnière. La France retarde. Pas de papier avant 1248 (2) Dès le XI^e siècle, on confie les contrats aux chartres, plus sûres que la mémoire. Le roi, à son tour, les Etats territoriaux sont demandeurs, dévoreurs, consommateurs d'écriture. Le document est le reflet de la parole. L'original est donc donné au bénéficiaire. A lui de veiller jalousement à sa garde. L'authentification a toujours été un grave souci. Le sceau est un recours, il se généralise au X^e siècle. L'écrit réinvestit l'espace, comme une protection discrète contre une éventuelle défaillance de la mémoire orale. C'est le cas du testament : la volonté manifestée oralement devant témoin longtemps a suffi et le testament "nuncupatif" très répandu dans notre Midi n'est rien de plus, comme son nom l'indique, que cette consignation écrite de l'ayant été dit. De même, dans l'administration ce qui fut primitivement la simple consignation du décidé donne le branle à un processus qui confère une puissance énorme à ceux qui tiennent la plume. Le XIII^e siècle n'est pas encore arrivé au point du conflit entre une féodalité qui se tient du côté de l'oralité et une technocratie de clercs détachés de l'église. Compter 10 clercs notaires du roi en 1285, 30 en 1316, 48 en 1320, 59 en 1361, 79 en 1418. L'écrit ne cessera de restreindre le champ de l'oral jusqu'au XIX^e siècle, avant le retournement médiatique des dernières décennies du XX^e. Notez que la montée de l'écrit, sa banalisation donc la nécessité d'écrire vite, bouscule quelque peu la sage caroline et donne naissance à de redoutables bâtarde, ces écritures "sataniques" tant elles sont difficiles à déchiffrer, et rebutantes à l'oeil, observe H-J Martin, qui ont longtemps freiné l'utilisation du papier notarié des XVI^e et XVII^e siècles par les historiens

..... et j'ajouterai en guise de conclusion, par les laborieux et généalogistes que nous sommes ! Estimons-nous donc heureux, chercheurs, lecteurs, débroussailliers de textes anciens que ceux-ci soient parvenus jusqu'à nous ; ayons vis-à-vis d'eux un grand respect et un esprit de sauvegarde en regard à la longue et périlleuse gestation de l'écriture.

Etude réalisée par Monique Piermay



INTERDICTION de DUEL à BORDEAUX

le 18 février 1585

(relevé par M. ROBERT)

Arch. dép. de la Gironde, arrêts du parlement, à la date.

La Cour, sur la remonstrance à elle faicte par le procureur general du Roy en icelle sur les frequans duelz, deffiz et combatz qui se baillent ordinairement en la présente ville et mesmes le jour de yer, advenuz lez et aux environs d'icelle et contre les édictz du Roy et arretz de la Cour, a faict et faict inhibitions et deffenses à toutes personnes de quelque qualité ou conditions que soient, bailler ne accepter aucung deffy ou combat ne appeller ou faire appeller aulcungz ausd. combatz pour quelque cause ou occasion que puyse estre ne autrement se resercher de voye de faict, ains poursuivre la raison sur leurs differens et querelles par la voye de la justice, sur peyne d'estre pendus et estranglés, et à mesmes peynes à toutz ceulx qui le scauront ou se y trouveront, de s'y opposer et empecher de ce faire, faisant injonction et commandement au cappitaine du guet, portiers et autres commis pour la garde des portes de la presente ville de y accourir pour les empecher, prandre et constituer prisonniers toutz ceulx qui se trouveront contrevenir au present arrest, mener et conduyre ez prisons de lad. ville pour y estre detenez jusques à ce que autrement en soit ordonné ; et néantmoingz declaire la cour que la peyne de mort portée par les ordonnances et present arrest sera exécutée contre ceulx qui se treuveront vivans, quelque juste querelle qu'ilz puissent prétendre ; et outre les corps de ceulx qui mourront ausd. combatz seront mis aux potances et fourches patibulaires par l'exécuteur de la haulte justice. Et affin que aulcung n'en prétende ignorance, ordonne que le present arrest sera leu et publyé à son de trompe par les lieux et cantons accoustumés de la present ville par verteu de simple dictum sans lever autre commission en forme, attendu la matière dont est question, enjoignant au seneschal, vice senéchal de Guyenne, ses lieutenans, maire et juratz de lad. ville et à toutz autres officiers de tenir la main à l'observation du present arrest. (Signés) DEYMAR, DE LARIVIÈRE.

Du 18 février 1585 ; et advenant le XIX^e dud. moys, led. arrestz a esté publié avec les trompetes d'argent par Lavergne, huissier, assisté de six autres huissiers et du capitaine du guet avec ses archiers.

L'ETAT-CIVIL AU XVIIème Siècle

par Pierre DUPOUY

Notre collègue Francis TEYNIE m'a récemment permis de prendre connaissance d'un document du XVIIème siècle qui m'a donné envie de vous entretenir des dispositions arrêtées, sous l'autorité de Louis XIV, afin "d'assurer le repos des familles et le bonheur de notre peuple".



LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous presens et à venir, Salut. Ainsi commençaient les ordonnances par lesquelles Louis XIV exigeait que la tenue des registres destinés à inscrire les baptêmes, les mariages et les sépultures soit faite en bonne forme. Pourquoi cette exigence?

Parce que ces registres devaient constituer des preuves écrites de l'âge de ses sujets, de la date de leur mariage et du temps de leur décès.

En effet jusqu'à ces ordonnances les preuves pouvaient être vocales ou littérales.

Lorsqu'un registre était perdu le juge, à qui étaient présentés des extraits différents, même parfois contraires, devait discuter avec la ou les parties en cause afin d'établir quel était l'extrait semblant le plus véritable et entendre des témoins.

Louis XIII déjà avait défendu aux juges d'accepter de tels témoignages, sauf entre "les personnes de villages, de vile et basse condition", les témoins devant, cependant, être les plus proches parents et au nombre de six.

Encore, pour ce qui concernait les promesses de mariage, l'ordonnance de 1633, en son article 7, prescrivait-elle que les preuves devaient être données par écrit et en présence de quatre des plus proches parents de l'une et de l'autre des parties, même pour les gens de "basse condition".

Louis XIV prescrivit donc que, chaque année, avant le 31 décembre et aux frais de la fabrique, 2 registres seraient ouverts dans chaque paroisse pour y écrire, dès le 1er janvier suivant et jusqu'au 31 décembre, les baptêmes, les mariages et les sépultures, "selon l'ordre des jours, sans laisser aucun blanc, dès la cérémonie achevée", sous peine de sanctions. Les premier et dernier feuillets devaient être paraphés et côtés par le

juge royal du lieu où se situait l'église. L'un des registres servait de minute et demeurait entre les mains du curé ou du vicaire, l'autre était porté, dans les 5 premières semaines de la nouvelle année, au greffe du juge royal pour servir de grosse, après avoir été signé et certifié véritable par le curé ou le vicaire ou son procureur. Le greffier devait y porter mention du jour du dépôt, en donner décharge au curé après collationnement de la grosse sur la minute et avoir barré, sur les 2 exemplaires, tous les blancs et feuillets restants et ce sans frais.

L'édit d'octobre 1691 créa les offices de Greffiers-Conservateurs des registres des B.M.S. dans toutes les villes du royaume où il y avait au moins 4 paroisses. Ces greffiers, qui devaient alors fournir aux curés les 2 registres dans le courant du mois de décembre, après les avoir cotés et paraphés et fait signer par le juge, avaient aussi le droit de retirer, 6 semaines après le début de l'an, les grosses de l'année passée.

La tenue de registres en 2 exemplaires, l'un étant remis au juge, avait été déjà prescrite par François 1er en 1539, rappelée par Henri III aux Etats généraux de BLOIS, repris par l'édit de création des greffiers de 1595, puis par Louis XIII, toujours dans la crainte de la disparition de l'exemplaire détenu par les curés, le dépôt public assurant une plus grande sécurité.

Les baptêmes devaient emporter mention du jour de la naissance, du ou des prénoms de l'enfant, des nom et prénoms du père, de la mère, du parrain et de la marraine.

La mention du jour avait pour but d'empêcher qu'une personne puisse se dire mineure, sur la foi de la date de son baptême, alors qu'elle serait née longtemps avant. L'ordonnance de 1539 allait plus loin en voulant que l'heure de la naissance soit mentionnée, afin de pouvoir prouver, avec précision, la majorité ou la minorité sans avoir besoin de recourir à d'autres preuves. L'acte devait être signé par le père, s'il était présent, par le parrain et la marraine.

Pour les mariages, les nom et surnom, âge, qualité et demeure de chaque époux devaient figurer, précisant s'ils sont "enfants de famille", en tutelle, en curatelle ou en puissance d'autrui. Les 4 témoins nécessaires devaient déclarer s'ils étaient parents, de quel côté et à quel degré. Les époux devaient signer ainsi que 4 des personnes présentes à la cérémonie.

En ce qui concerne les sépultures, le jour du décès devait figurer avec la signature de 2 des plus proches parents ou amis ayant assisté au convoi. Pour les

titulaires de bénéfices, l'heure du décès devait être précisée, celle-ci pouvant être utile pour déjouer des fraudes tendant à disposer du temps et du moyen d'obtenir le bénéfice en cause.

Si les personnes ainsi requises par le curé ou le vicaire ne savaient pas signer, elles devaient le déclarer et mention en être portée dans l'acte.

Il faut noter que, pour les "gens de guerre" décédés dans les camps ou en opération, le certificat délivré par le capitaine sous le commandement duquel était placé le défunt constituait une preuve suffisante.

L' remise du registre au greffe donnait le choix, à ceux qui le désiraient, soit de demander au greffier un extrait signé et expédié, soit de consulter l'exemplaire resté entre les mains du curé qui délivrait aussi un certificat. L'extrait ou le certificat, qui devait mentionner la date de sa délivrance, donnait lieu à perception de 10 sols dans les villes siège d'un parlement, d'un évêché ou d'un présidial et de 5 sols ailleurs, sans qu'il puisse être demandé davantage.

La tenue des registres destinés à recevoir mention des baptêmes, mariages et sépultures s'imposait, non seulement aux curés et vicaires, mais également aux marguilliers - qui tenaient ces registres -, custodes, directeurs des oeuvres et des fabriques, maîtres, administrateurs, recteurs et supérieurs ecclésiastiques des hôpitaux et de tous autres lieux où ses sacrements ou cérémonies pouvaient avoir lieu.

Lorsque les registres étaient perdus ou s'il n'y en avait jamais eu, la preuve des B.M.S. était fournie tant par production des "papiers domestiques" des père et mère décédés que par témoignages, sous réserve de vérification. Il était en effet nécessaire de permettre à un individu de prouver son état, sa condition et son âge, même si les registres avaient disparu.

Les dispositions que je viens de rappeler devaient conduire à la création d'un Etat-civil précis, comme nous souhaiterions le retrouver. Malheureusement, nous savons tous, par expérience, que ces instructions furent souvent mal appliquées, déformées ou peut être ignorées par un clergé de campagne peu ou pas formé à cette rigueur administrative bien trop en avance sur leur temps.

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a, n'est-ce pas?

MILITAIRES SOUS L'ANCIEN REGIME

Certains d'entre nous tombent parfois dans leurs recherches sur un militaire ayant servi dans les armées royales et désirent en savoir plus long sur la carrière de leur héros.

A - S'il s'agit d'officiers, on peut consulter aux Archives de l'Armée de terre, à Vincennes, ce que l'on appelle le TRESOR ROYAL. Des dossiers individuels, souvent très complets, existent ; certains ne contiennent que les documents relatifs à la remise en ordre des pensions militaires en 1779.

Cependant, quand il s'agit d'officiers de milices (nous allons en parler) il y a peu de chance qu'un dossier existe. On aura cependant intérêt à rechercher si l'intéressé ne faisait pas partie des troupes réglées de Sa Majesté avant de reprendre du service dans la milice.

Quelques listes existent pour les milices de Saint-Domingue, Guadeloupe, Réunion Les régiments des Indes ou du Québec font partie de la première catégorie.

B - Pour les sous-officiers ou engagés, il est, la plupart du temps, nécessaire de connaître, en outre, le nom du REGIMENT. Si l'on ne possède que le nom du commandant de compagnie, commencer par la procédure A, au nom de cet officier, pour connaître le régiment.

Il faudra alors consulter dans la série YC le registre d'incorporation du régiment, un épais et grand volume, muni ou non d'une table alphabétique.

Chaque militaire y occupe un sixième ou un septième de page où se trouvent des renseignements forcément succincts sur son état-civil, nom de guerre, taille, date des engagements, de la désertion ou du décès en service.

Comme il n'existait pas alors de journal de marche, vous ne pouvez savoir sur quel théâtre le militaire s'est illustré, à moins de détenir des documents plus précis d'archives privées. Tout au plus, pouvez-vous rechercher l'historique du régiment racontée à longs traits dans les ouvrages spécialisés de la bibliothèque de Vincennes et vous contenter d'estimer que votre héros "a pu assister" à telle ou telle bataille ou campagne contemporaine.

C - S'agissant d'appelés, le problème devient plus compliqué. Il faut savoir que les paysans des paroisses, âgés de 18 à 45 ans et en principe célibataires, pouvaient être tirés au sort chaque année pour être incorporés dans des régiments dits "provinciaux" où le service était de six ans. Par exemple, le ROYAL AQUITAINE ou le ROYAL MEDOC - mais en principe pas le ROYAL GUYENNE qui était un régiment d'engagés. Pour tout dire, ces régiments n'étaient provinciaux que sur le papier et les appelés étaient dispatchés dans le royaume tout entier, en fonction des besoins.

Cependant, pour notre région le problème se complique car une bonne partie de la généralité ne fournissait pas d'appelés pour les régiments provinciaux. C'est qu'il existait, pour les paroisses situées à moins de 4 lieues des côtes, un système de recrutement infiniment moins contraignant : les tirés au sort restaient à leur domicile et ne participaient que quelques heures par mois à des exercices sommaires (une revue par an à Libourne, tirer au canon à Lormont ...). C'étaient les unités dites de la GARDE-COTES.

Mais dans la pratique des choses, la limite de 4 lieues n'était pas observée. Je ne suis pas parvenu encore à déterminer si Libourne, La Réole ou Bazas, par exemple, fournissaient les régiments provinciaux ou les milices garde-côtes : en ces domaines délicats et touchant à la politique locale, l'intendant était seul maître et n'avait pas laissé le gouverneur militaire de Guyenne en décider. Suivait-on les limites des prévotés, des territoires attribués à chaque subdélégué ? Je sais, par contre, qu'il existait des compagnies de garde-côtes à Tauriac, à Saint-André-de-Cubzac et à Macau.

Pour ces formations, il existe une nombreuse littérature dans la série C aux A.D.G. (une quarantaine de liasses de 200 documents chacune parfois). Mais il y a peu de chance d'y trouver le nom d'un paysan incorporé. Tout au plus, les noms des cadres peuvent y apparaître au détour d'une correspondance. Dans la plupart des cas, il faudra s'en remettre au hasard et aller à la pêche dans les minutes des notaires.

S'agissant de l'ancien régime, évitons, bien sûr, de rien affirmer de définitif. Au début de la Guerre de Sept ans (1756), par exemple, la Guyenne a fourni des éléments incorporés aux régiments provinciaux, en même temps que l'on consolidait les milices garde-côtes (1).

Tous les espoirs vous restent donc permis. Bonne chance !

Jacques LISSE

- (1) Cinq bataillons de milices, formés à Villeneuve d'Agenois, Bergerac, Libourne, Marmande et Nérac ont un registre d'incorporation conservé dans la série YC (1759).



UN BORDELAIS MORT EN POLOGNE

Jean-Aimable SAINT-MARC, originaire de Bordeaux, soldat des armées napoléoniennes, après avoir pris congé de son régiment en Poméranie suédoise, en 1812, s'était marié puis installé, comme horloger, sur l'île d'Usedom, en mer Baltique.

Il décéda en avril 1848, à Swinemünk (actuellement en territoire polonais), près de Stettin, où sa fille avait épousé un habitant de la ville.

Communiqué par le Dr J.P. FAYARD
à Saint-Etienne.



GENEALOGIE RAPIDE

DUPOUY PIERRE ADH. n° 100

ARTIGUE	AUTEFAGE	47 1761
BABOULENE	PUJOL	47 1769
BOURRONCLE	BIAS	47 1746-1811
BRAULES	CAMPAGNAC	47 1724-1792
	VILLENEUVE sur LOT	47 1811-1859
	LELADAT	47 1838
CABILLE	MASSOULES	47 1663-1740
CAMPAGNOL	MASSOULES	47 1711-1744
	BIAS	47 1744-1792
	VILLENEUVE sur LOT	47 1792-1871
CHABRIÉ	CAMPAGNAC	47 1764-1791
COIBA	CAMPAGNAC	47 1724-1747
GALLIBERT	MASSOULES	47 1686-1699
GARRIGUES	HAUTERIVE	47 1746-1784
	BIAS	47 1784-1792
	VILLENEUVE sur LOT	47 1792-1870
GASCQ	MASSOULES	47 1656-1663
GIRARD	BIAS	47 1725-1773
	ALLEZ	47 1725
LARGASSIÉ	BIAS	47 1746-1773
LAURENS	MASSOULES	47 1711
	BIAS	47 1744-1780
MAGNE	CASSENEUIL	47 1746
	HAUTERIVE	47 1746-1752
MALPERTUS	CAMPAGNAC	47 1724-1777
MATHIEU	BIAS	47 1761-1792
	VILLENEUVE sur LOT	47 1792-1864
MAUREL	PUJOL	47 1769
	CAMPAGNAC	47 An VI
	BIAS	47 An VI-1808
MOURGUES	BIAS	47 1725-1792
	VILLENEUVE sur LOT	47 1812
PAUTARD	CAMPAGNAC	47 1747-1785
PAYRY	St-ETIENNE de FOUGERES	47 1719-1747
	BIAS	47 1754-1771
ROUANES	CAMPAGNAC	47 1724-1792
SEGUINIOL	VILLENEUVE sur LOT	47 1859-1917
	AGEN	47 1873
VAYSSIERE	BIAS	47 1763
VISTORTE	St-ETIENNE de FOUGERES	47 1719-1739

N.B. La paroisse de BIAS fut rattachée à la
VILLENEUVE sur LOT en 1792 et de ne fut
rétablie comme commune qu'en 1935.



Monsieur BOSSOUTROT nous signale qu'à EPARGNES, petite commune voisine de COZES (charente-Maritime), un registre B.M.S. de 1678 est inséré entre ceux des années 1777 et 1778.



JEANNE LAPADU dite PRUE

à la recherche de son état-civil

Nous sommes en 1773, Louis XV n'a plus que quelques mois de règne, quand Jeanne LAPADU dite Prué, à l'âge de 47 ans, doit produire, pour une raison qui m'est inconnue, son extrait baptistaire et pour ce faire, se présente au presbytère de CASTETIS, près d'ORTHEZ, en Béarn.

Le curé, Me POUHEY-BASCOU, recherche le registre de 1726, année précisée par Jeanne, secoue la poussière qui recouvre le bouquin - il n'a pas souvent l'occasion de reprendre ces documents "anciens"! - l'ouvre, lit et relit les pages écrites par son prédécesseur, Me MONCLUC, mais en vain: la naissance recherchée n'y figure pas. Le désarroi de Jeanne est compréhensible.

Une seule solution lui est conseillée par M. le Curé: adresser une supplique à Mgr Marc Antoine de NOE, évêque et seigneur de LESCAR, baron de Denejac, Conseiller du Roi. Qui trouva-t-elle pour rédiger sa demande?

Toujours est-il que, par commission en date du 29.12. 1773 que lui adresse M. D'ARBLADE, vicaire général de l'évêché, notre curé est chargé de lancer une information sur le baptême de Jeanne LAPADU dite Prué, de CASTETIS, qui ne se trouve pas couché sur les registres de l'église du lieu. Acceptant cette tâche "avec le respect et la soumission" dus à son supérieur, il se met à l'ouvrage et dès le 2.1.1774, fait comparaître dans sa maison presbytériale "à 3 heures de relevée" Pierre LAPADU dit Prué, père de la suppliante.

Celui-ci, après serment de dire la vérité, déclare "qu'il lui naquit, le 25.1.1726, une fille de Marie de "PLANTE, de Gouze, sa femme" et qu'il prit pour parrain et marraine Jacques LAPADU dit Proué et Jeanne BERNADON, de Balansun, conjoints. Le Sr MONCLUC, alors curé de CASTETIS étant absent, avait prié le Sr LAGARDE, vicaire de Balansun, de desservir sa paroisse.

Or le 25 janvier était survenu une inondation extraordinaire qui se poursuivit pendant 2 jours, tellement bien que lorsque le père, l'enfant, le parrain et la marraine se présentèrent pour franchir le cours d'eau qu'il fallait traverser pour atteindre l'église et y faire baptiser Jeanne, ils durent renoncer, craignant en outre quelque danger pour l'enfant. Devant cette situation, le Sr LAGARDE se détermina à envoyer chercher à Balansun tout ce qui était nécessaire et baptisa l'enfant dans la maison de Pierre LAPADU, négligeant cependant de faire transcrire cet acte.

De retour à CASTETIS, le Sr MONCLUC n'y pensa pas davantage.

Depuis lors se sont écoulées 47 années. Le Sr LAGARDE, le parrain, la marraine, les témoins de la cérémonie sont morts. Reste pourtant Arnaud LAPADU-PRUE, époux de Marie CASTELLAA, oncle germain de Jeanne du côté paternel, que le curé fait immédiatement comparaître et qui, interrogé sous serment, ne peut que confirmer les dires de son frère, ajoutant cependant qu'il ignorait les négligences commises par les deux ecclésiastiques.

C'est grâce à l'ordonnance de l'évêque de LESCAR, en date du 5.1.1774, que je dois d'avoir trouvé, retranscrit dans les B.M.S. de CASTETIS de la même année, le texte de cette enquête ... et que Jeanne put obtenir son extrait baptistaire.

A.D. 64, CASTETIS B.M.S.

Cqué par Pierre DUPOUY

L'EDITION DES TEXTES ANCIENS

(XVIème-XVIIIème siècle)

Si cet ouvrage, qui vient d'entrer dans la bibliothèque des A.G.B., est destiné à guider ceux qui souhaitent respecter les règles en vigueur pour l'édition des textes du XVIème au XVIIIème siècle, il n'en sera pas moins utile à nos collègues qui désirent, plus modestement, transcrire des documents soit dans le cadre de leurs recherches personnelles, soit pour publication dans notre bulletin.

Ils y trouveront en première partie:

- une analyse des dictionnaires philologiques de l'ancienne langue, des dictionnaires de la langue française moderne, des dictionnaires étymologiques,
- un développement consacré au latin médiéval, avec analyse sommaire des ouvrages généraux et des dictionnaires,
- quelques instruments de recherche.

Suivent, en deuxième partie, des conseils pour l'édition des documents concernant l'établissement du texte, sa transcription, sa présentation, son apparat critique, l'identification des noms de personne et des noms de lieu, comment établir un index de ces mêmes noms et des noms de matière suivis de conseils plus généraux, le tout se terminant par la métrologie.

La 3ème partie comporte 20 exemples de présentation de textes très divers tels qu'inventaires, marchés, prix-faits, etc...

En somme, c'est un bon outil mis à votre disposition.

relevé par P. DUPOUY

Lorsque l'avocat BOUCHER d'ARGIS fit paraître son Code rural en 1749, recueil des lois concernant les biens ruraux, réédité d'ailleurs en 1762, il aborda un certain nombre de questions dont quelques unes me paraissent intéressantes à rappeler.

GIROUETTES: Les seigneurs ne peuvent empêcher leurs vassaux et sujets de mettre des girouettes sur leurs bâtiments. Quelques uns exceptent les girouettes quarrées, que l'on prétend être des marques de seigneurie, apparemment parce qu'elles sont en forme de bannière.

COLOMBIER: Le colombier à pied, ayant des boulines jusqu'au rez-de-chaussée est ordinairement considéré comme une marque de justice. Cela n'est pourtant vrai que dans les coutumes où il n'est pas libre à tout le monde d'en avoir. D'ESPEISSE enseigne que lorsqu'il n'y a aucune convention expresse ni coutume, les seigneurs particuliers ne peuvent empêcher que leurs vassaux ou sujets ne bâtissent des pigeonniers en leurs terres (Arrêts de 1530, 1552, 1571, 1578 et 1628).

GARENNE: A l'égard des garennes forcées, c'est à dire fermées de murs ou de fossés pleins d'eau, toutes sortes de personnes peuvent en avoir sans titre. La possession seule, dit guyot, ne suffit pour avoir une garenne ouverte, il faut un titre formel... Personne ne pouvait autrefois en avoir s'il n'en avait obtenu du roi la concession... et même, dans ce cas, lorsque les lapins faisaient des dégâts trop considérables, on ordonnait la destruction des garennes en permettant à chacun d'y chasser sans risque d'amende (Ordonnance du roi Jean, de 1355, autre de Charles V, de 1356 et ordonnance de 1669).

Extrait de la Monographie de la ville et du canton de NONTRON, par Pierre-Henri RIBAUT de LAUGARDIERE, note 1, page 300.

DOCUMENTS SUR LES FAMILLES DE SAONE ET LOIRE

Les généalogistes, dans leurs recherches, regardent aux archives départementales, les cahiers paroissiaux, les minutes de notaires, mais rarement les titres et documents de familles. Parfois la série E, mais il existe, d'autres séries tout aussi riches, des travaux d'érudits qui renferment des mines d'or de renseignements.

Le document proposé regroupe toutes les données sur les familles de notre région et sur des alliées, de toutes les séries, aux archives départementales de Saône et Loire.

Ce dossier est proposé aux prix de 20 frs, règlement à faire : INSTITUT GENEALOGIQUE DE BOURGOGNE, Maison des Sociétés savantes, 39 bis rue de Marseille 69.007 LYON

LA SELECTION DU LECTEUR

d'Anne-Marie BROUSSE

ENREGISTREMENT et HYPOTHEQUES

Dans le cadre des cours dispensés par le bulletin du Club mentionné ci-après, des renseignements nous ont été donnés sur l'intérêt que présente la consultation des documents concernant l'enregistrement et les hypothèques.

En effet, depuis le XVII^e siècle, tous les actes officiels concernant le notariat, la justice, la fiscalité sont soumis à la formalité de l'enregistrement.

Ce fut d'abord l'insinuation (ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539) les bureaux étant situés au siège du bailli, du sénéchal ou au sein des sièges royaux.

Puis l'édit de Blois, en 1581, créa le contrôle des actes (actes notariés d'abord, puis sous-seing privé).

La suite de l'article détaille les documents existant avant et après la Révolution.

Les hypothèques sont traitées à la suite.

Onze pages très utiles pour tous les chercheurs.

CLUB SPORTIF et ARTISTIQUE de l'ETABLISSEMENT TECHNIQUE CENTRAL de l'ARMEMENT -
Section généalogie, n° 6, octobre 1990
p. 16

GENEALOGIE PRATIQUE

Un véritable petit code, effectivement très "pratique" de tout ce qu'il faut faire pour aboutir, sans erreur, à l'établissement d'une généalogie bien montée et facilement consultable.

Conseils pour : la conservation des actes, les fiches, les dossiers, l'adoption de sigles, les systèmes de généalogie ascendante et descendante. Tout cela avec exemples et tableaux.

CLUB SPORTIF et ARTISTIQUE de l'ETABLISSEMENT TECHNIQUE CENTRAL de l'ARMEMENT -
Section généalogie, n° 6, octobre 1990
p. 16

LE DEMANTELEMENT du RIDEAU de FER et ses REPERCUSSIONS sur les RECHERCHES GENEALOGIQUES en PAYS de l'EST.

L'auteur, P.E. NIBELLE, nous prévient d'entrée qu'il y a encore actuellement peu à dire tellement la situation demeure confuse.

Néanmoins, ceux qui seraient intéressés par cette question devraient lire cet article qui révèle des particularités très curieuses mais qui est aussi très instructif pour tous.

CERCLE de GENEALOGIE et d'HERALDIQUE des
ARDENNES, 4e trim.1990, n° 45, p.4

RECHERCHES EN POLOGNE

Pour les archives en Pologne, écrivez en français ou en polonais à NACZELNA DYREKCJA ARCHIWOW PANSTWOWYCH ul. Dlu 9 a 6, Skrytka Pocztowa Nr 1005 00-950 WARSZAWA, qui vous indiquera le coût et la procédure du paiement. Réponses toujours en polonais.

La REVUE FRANCAISE DE GENEALOGIE
n° 64, oct-nov. 1989, p. 15

REGISTRES MATRICULES ET ROLES d'EQUIPAGES

Ch. MAZENC préconise la consultation des archives maritimes, notamment les classes et l'inscription maritime.

En quoi consistaient les classes, quel est le cadre de classement d'un dépôt d'archives maritimes, que sont les registres matricules et les rôles d'équipages, etc...

L'article se termine par la liste des régions maritimes avec indication des localités, dates et cotes aux archives.

La REVUE FRANCAISE DE GENEALOGIE, n°71,
décembre 1990, p. 32

RECHERCHES en ESPAGNE

Egalement par Ch. MAZENC, trois pages de renseignements historiques, administratifs et pratiques pour retrouver ses ancêtres d'au-delà des Pyrénées. Il s'agit de la suite d'un article paru dans le n° 65, p. 29, de la R.F.G.

La REVUE FRANCAISE DE GENEALOGIE, n° 71;
décembre 1990, p. 37

CARNET ROSE

- NAISSANCE de CLEMENT, petit-fils de Madame ROUX et, de JULIETTE, arrière petite-fille de Mr ATTANE.

Félicitations aux heureux ascendants.



AINSI VIVAIENT NOS ANCETRES

par Jean-Louis BEAUCARNOT

Que savons-nous de nos ancêtres? Nos habitudes ne plongent-elles pas leurs racines dans leurs coutumes? Telles sont les questions auxquelles l'auteur essaie de répondre.

Il nous donne, dans ce but, l'explication de gestes et d'expressions que nous utilisons quotidiennement sans penser à en rechercher l'origine.

Cette forme de l'histoire au quotidien est originale, amusante aussi, mais surtout instructive pour celui qui sait être curieux de notre passé,

Ce n'est pas un roman que cet ouvrage; vous pourrez le prendre en l'ouvrant à n'importe quelle page et vous y trouverez toujours un intérêt.

----- + -----

POUR CEUX ET CELLES
QUI N'ONT PAS PU NOUS SUIVRE
A ROCHEFORT

La plaquette intitulée "L'arsenal de Colbert", éditée par le Centre international de la Mer, vient d'être déposée à la bibliothèque des A.G.B.

Ce document écrit par l'amiral DUPONT et Marc FARDET et bien illustré, expose les raisons du choix du site, évoque ce que fut l'arsenal à son apogée, du temps de la "marine en bois", retrace la carrière du "Duguay-Trouin", magnifique navire de 74 canons qui finit lamentablement le 2 décembre 1949, coulé dans la Manche après avoir flotté 149 ans. Les auteurs traitent ensuite de l'utilisation de l'arsenal à l'époque de la vapeur, avec les transformations et les changements d'affectations qui en découlèrent, puis racontent pourquoi et comment fut sauvée puis restaurée la corderie, pour citer enfin les exemples qui, à l'étranger, montrent la possibilité de créer, autour d'un monument de cette qualité, des activités, notamment touristiques, rentables tout en restant culturelles.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL DE ROCHEFORT.



Une carte de tarif réduit est mis à la disposition des adhérents et leur famille désirant revoir les musées de cette ville ou participer aux visites guidées de l'Office du Tourisme.

Cette carte est valable jusqu'au 29 Février 1992, Elle sera prêtée aux intéressés.

La demander à la permanence. (classement : Archives 1991
divers)

Les bibliothécaires sont heureux de vous souhaiter une bonne rentrée. Tous les livres, bulletins et revues ont été mis en place.

En voici la mise à jour à la date du 5 septembre 1991.

LIVRES SERIE P : Prêt : 15 jours

- P 216 - LORRAINE. Creuzet des Ethnies. 9° Congrès National de Généalogie
- P 217 - Les Capitouls de Toulouse de Jean et Pierre SALIES
- P 218 - Le Diocèse de Bordeaux, Edition Beauchesne - Bernard GUILLEMAIN
- P 219 - Blasons du Périgord de Jacques LACAMPAGNE
- P 220 - A la découverte de L'Entre-Deux-Mers - BAIGNEAUX - A.S.P.E.C.T.
- P 221 - Les Paysans en France des Origines à nos jours.
- P 222 - Regard sur l'histoire de L'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux-Gradignan.

LIVRES SERIE D : déposés pour un certain temps seulement par des membres adhérents A.G.B. Prêt : 15 jours

- D 32b - Répertoire des Patronymes étudiés, complément 1991. C.G.A.S.

LIVRES SERIE G : Guides d'Archives, avec une pastille rouge, indiquant que la durée du prêt est d'1 semaine.

- G 82 - Registres Paroissiaux 1545-1792, Répertoire Numérique. A.D. du Tarn et Garonne
- G 12e - Bulletin de Documentation 125 - mai 1982 - A.D. Aveyron
- G 12f - Bulletin de Documentation 156 - Déc. 1990 - A.D. Aveyron

LIVRES SERIE GN : Ouvrages d'intérêt général, consultés au siège de l'A.G.B.

- GN 32 - Familles Bourrée et Lapeyre. A.G.F.B.L. 78650 BEYNES
- ← GN 33 - Familles Renateau : Charentes, Dordogne, Gironde.
- GN 34 - Famille Moyen - Mondidier, Somme.
- GN 35 - Famille Vincent-Taffard - Aquitaine.
- GN 36 - Familles d'Aulnoy les Valenciennes de 1737 à l'an III. Flandres, Hainaut, Artois.
- GN 37 - Famille Brandicourt - Picardie.
- GN 38 - Familles Caudeban, Clermont, Cortot, Lestrade, Magnin, Mauriac.
- GN 39 - Généalogie Castang.
- GN 40 - Inventaire des Sources généalogiques françaises.
- GN 41 - Les tables du Villain. Listes des patronymes. Louis Gruget Haute-Loire, Drôme, Ardèche, Ariège, Haute-Garonne.
- GN 42 - Biltzar de Bertereche de Menditte. Rassemblement familial d'un village en Soule.
- GN 43 - George Damon Tessier - Généalogie. Evelyn T. Smith
- GN 44 - Les affiches des Jugements des Tribunaux révolutionnaires.
- GN 45 - Nomenclature des Communes du département de la Gironde.
- GN 46 - Musée des Douanes 1990.
- GN 47 - Histoire et Généalogie de la famille Robin de Libourne et de la famille Dubuch.
- GN 48 - Guide des Recherches sur l'Histoire des Familles. Gildas Bernard
- GN 49 - Généalogie Alaux. de Mr et Mme Capdequi-Peyramère.
- GN 50 - Les " Yrvoix " d'Angoulême de Mme Farbos.
- GN 51 - Les " Crabit, Grillet, Rouin, Rouanet " de Camillac et Bourg/Gironde de Jacques Gasnier (Juvisy).

- GN 52 - Annuaire des Familles 1983. Cercle Généal. du Languedoc.
 GN 53 - Répertoire des Familles. Association Généal. des Hautes-Alpes.
 GN 54 - Généalogies informatisées de Bléneau 89046.
 GN 55 - Archives de la Marine.
 GN 56 - Les 33000 familles des 3000 Communes Lorraines par l'UCGL.
 GN 57 - Répertoire des Patronymes. Etablissement Technique Central d'Armement.
 GN 58 - Patronymes d'Estrée par l'Assoc. Généal. du Pas-de-Calais.
 GN 59 - Tables Decennales d'Hourtin 1753-1762. N.M.D. Fiancailles.
 GN 60 - Familles Ariégeoises, Etude faite par Mr Attané et Mr Lignon.
 GN 61 - Les Compagnons du Devoir de Mr Attané.

A noter que tous les ouvrages généalogiques précédemment cités, souvent à la reliure fragile, ont été regroupés, au sein de cette même Série GN, dans de grands classeurs de protection afin de préserver leur intégrité. Ceux qui désirent les consulter sont priés de les demander à l'un des bibliothécaires ou permanents présents.

BULLETINS REGIONAUX :

- ANJOU - Association Généalogique " Le Closier " n° 59 et 60
 ARDENNES - Cercle de Généalogie et d'heraldisme n° 46 et 47
 - Association Ardennaise de Généal. et d'Héraldisme
 Histoire des Familles des Ardennes n° 4
 AUVERGNE - Cercle Généalogique et héraldique de l'Auvergne et
 du Velay n° 54, 55, 56. " A moi Auvergne ".
 - Cercle d'Etudes Généal. et Héral. des Familles Auver-
 gno-Berrichonnes "Arverni-Bituriges-Cubi" N° 19 et 20
 - Revue de la Haute Auvergne Juillet, décembre 1990
 AUVERGNE-BOURBONNAIS-VELAY
 - Salon Généalogique de Vichy-Centre N° 13
 BOURBONNAIS-CENTRE
 - Cercle Généal. et Héral. du Bourbonnais N° 49, 50
 BOURGOGNE - Revue des Sociétés Généal. " Nos ancêtres et nous " N° 49 et 50
 - SUD-BRETAGNE - Cercle Généalogique " La Chaloupe " N° 16, 17 et 18
 BRIE - Généalogie Briarde N° 11 et 12
 CHARENTE - La Recherche généalogique en Charente N° 36, 37 et 38
 CHARENTE MARITIME - Généalogie en Charente Maritime N° 13 et 14
 - Cercle Généalogique de Saintonge N° 9
 - Aigrefeille et son histoire N° 25
 CORREZE, LOT ET DORDOGNE
 - Mille et une sources N° 19 et 20
 DEUX-SEVRES et VIENNE
 - Cercle Généal. Poitevin " Hérage " N° 32 et 33
 - Centre Généal. du Finistère " Le Lien " N° 37 et 38
 FINISTERE
 GIRONDE - C.G.S.O. N° 23
 - Club d'Héral. d'Onom. et de Généal. de Gascogne N° 12
 - Généalogie Talence-Gironde N° 4
 - Cahiers du Bazadais N° 92 et 93
 - Cahiers du Vitrezais N° 75 et 76
 - Cahiers Medulliens. Société Archéo. et Histor. du
 Médoc N° 15
 ILE DE FRANCE - Revue du Cercle d'Etudes généal. et héral. N° 49 et 50
 - Cercle Généal. de l'Est Parisien " Le Francilien du
 Levant " N° 9 et 10
 - Nouvelles Racines N° 21, 22 et 23
 LANDES - Centre Généal. des Landes N° 17 et 18
 - Bulletin Société Borda N° 420 et 421
 - Histoire et Généalogie Landaise N° 3, 4 et 5

- LANGUEDOC -Cercle Généal. de Languedoc N° 51 et 52
 LORRAINE -Généalogie Lorraine N° 79 et 80
 LOT-ET-GARONNE -Cercle hérald.généal. et historique N° 24 et 25
 -Groupement hérald.et généal. de L'Agenais
 " Ensemble " N° 4 NS et 5 NS
 MAINE ET PERCHE -Cercle Généalogique " Le Bordager " N° 20 et 21
 MARCHE ET LIMOUSIN - Cercle Généal. histor. et hérald. " D'Onte ses " N° 52 et 53
 NICE ET PROVENCE ORIENTALE
 -Cercle Généal. " Qu sien ? " N° 24 et 25
 OUEST -Centre Généalogique N° 66 et 67
 PAS-DE-CALAIS -Association généalogique N° 28,29 et 30
 PERIGORD -Cercle d'Histoire et de Généalogie N° 22et 23
 -Cercle généalogique de la Dordogne
 -Bulletin de la Société Histor. et Archéo. du Périgord
 1990/4 - 1991/1 - Sommaire du tome CXVII 1990
 PERCHE -Centre généal. N° 6,7,8 et 9
 PICARDIE -Bulletin du Cercle Généalogique " Le Généalogiste
 Picard " N° 58 et 59
 PYRENEES ATLANTIQUES
 -Cercle Généalogique N° 25 et 26
 -Cercle généal. du Pays Basque et Bas-Adour N° 9
 -Revue d'Etudes basques " Ekaïna " N° 36,37 et 38
 HAUTES-PYRENEES -Société d'Etudes des sept vallées N° 21
 PROVENCE -L'air du Temps(ex-Provence Généalogie) N° 1et 2
 RHONE-ALPES -Généalogie et Histoire N° 65 et 66
 ROUERGUE -Vivre en Rouergue N° 73 et 74
 VENDEE -Cercle généal. Vendéen " La Bouillaie des ancêtres " N° 42

NOUVEAUX BULLETINS :

- DEUX-SEVRES -Cercle généal. " Genea 79 " N° 1
 NEBOUZAN -Société d'Etudes et de Recherches de l'ancien pays
 de Nébouzan "Noste Pais " N°1
 DROME -Cercle généal. Romanais et Péageois N° 1
 TOURAINE -Centre généal. de Touraine "Touraine Généalogie" N°6

BULLETINS ECHANGES HORS FRANCE :

- CANADA -Mémoires de la Société Généalogique Canadienne
 Française N° 41/4
 -British Columbia Généalogist N° 19/3
 LA REUNION -Cercle généalogique de Bourbon N° 31 et 32

NOUVEAUX BULLETINS :

- ALGERIE, TUNISIE, -Première Association Généal. de l'Afrique du Nord
 MAROC N° 29 et 30
 NOUVELLE-CALEDONIE -Cercle Généal. N° 12et 13

BULLETINS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS :

- S.N.C.F. -Cercle généal. des Cheminots N° 22,23 et 24
 P.T.T. - Cercle Généal. des P.T.T. N° 44,45;46,47,48.
 BANQUE DE FRANCE -Section Généalogie " Généea " N° 16,17 et 18
 I.N.R.A. - Bulletin de la Commission de Généalogie N° 18, et,19
 GENEAMI -Cercle généalogique du Ministère de L'Intérieur
 N° 10,11 et 12
 E.T.C.A. -Club sportif et Artistique de l'Etablissement technique
 Central de L'Armement N° 7 et 8
 FEDERATION des SOCIETES FRANCAISES DE GENEALOGIE
 - I° trimestre 1991

COMITE ENTREPRISE CAISSE EPARGNE DE PARIS - Cercle Généalogique.
- Sommaire des bulletins. Tomes V et VI.

REVUES ET MAGAZINES :

- GE-MAZINE : N° 88,89,90,91 et 92
- REVUE FRANCAISE DE GENEALOGIE : N° 72;73,74 et 75
- ARCHISTRA : N° 96 bis, 97,98 et 99
- LES CAHIERS DE L'IROISE : 1991/ N°1
- MEMOIRE DE BORDEAUX : Commission de Culture du 18.12.1990 - du 26.3.1991, du 14.6.1991 - Population et Société du 20.6.1991.
- LE TEMPS RETROUVE : N° 48,49 et 50.
- NOTRE TEMPS : N° 257 et 259.
- EMPREINTES (Mémoire de Bordeaux) : N° 7 et 8.

MICROFICHES :

- Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne M. O'GILVY
- Maisons historiques de Gascogne J. NOULENS
- Noms Révolutionnaires des Communes de France FIGUERES
- Dictionnaire des Fiefs de l'Ancienne France Gourdon de GRENOUILLAC

Nous disposons, au siège de l'A.G.B., d'un lecteur pour lire ces microfiches.

NOUVEAUTES POUR LA BIBLIOTHEQUE :

- Répertoire des Actes des Notaires - 2° volume -(Le 1° est déjà à votre disposition à notre siège)- Suite du travail de Mr Renardet de son équipe.
- L'Arsenal de Colbert à Rochefort Dupont et Fardet
- Les Colporteurs et les mercières Claire Krafft Pourrat
- Monographie de la ville et du canton de Nontron Ribault de la Laugardière
- Bourg-sur-Gironde, la Citadelle oubliée P. Bostrandean
- Gaston Fébus et le Nébouzan Sté d'Etudes et de Recherches de l'ancien pays de Nébouzan
- Une famille du Périgord : Les Fougeyrollas - annexe : les Faugerolas
- Paléographie des Ecritures Cursives, en France, du XV° au XVII° siècle E. Foulle
- Lire le Français d'hier (XV°-XVIII°) G. Audisio-I.Bonnet Rambard
- Page d'Histoire des Iles sous le Vent Saint-Domingue Marquis de B. Montpeyroux

DOCUMENTATION :

Toutes les informations que nous possédons concernant nos recherches généalogiques ont été classées dans une Série particulière appelée " Documentation " et composée de grands classeurs bleus. A chaque classeur est attribué une Région de la France.

Nous venons d'ouvrir un nouveau dossier " Documentation Etranger ", où nous avons regroupé toutes les informations concernant nos recherches généalogiques à l'Etranger, classées évidemment par pays.

Toute cette documentation qui devient de plus en plus importante est à votre disposition au siège de l'A.G.B. et se trouve sur le classeur métallique, tout à coté de la bibliothèque.



RECETTE CONTRE LA PESTE

PAR NOSTRADAMUS EN 1529

- Sciure de bois de cyprès le plus vert possible : 1 once environ 30 g
- Iris de Florence : 6 onces environ 183 g.
- Girofles 3 onces environ 183 g.
- Calamus odoratiu 3 dragmes environ 11g.
- Bois d'aloés 6 dragmes environ 22 g.

"Faites le tout mettre en poudre et qu'il ne s'évente et puis, prenez des roses incarnat, trois ou quatre cents, bien mondées, fraîches et cueillies avant la rosée et les ferez piller et mettre dedans la poudre.

"Quand le tout sera bien meslé, faites en de petites balottes (pilules) plates, faites en mode de trociques (c'est-à-dire façonnées en cônes pour que la pointe puisse être enflammée et servir en fumigation) et les faites sécher à l'ombre."

°°

L'ANE ET LA MULE

tiré du poème de Paul BAUDENON

dédié à nos amis charentais, amis du parler
patoisant.... et de Rabelais.

Au temps où les beites parlant, Monseigneur le Pape, éthieuré et ressasié des aghissements des chrétiens, fit veni les beites à Rome pour voer si thieillées se comporteriant mieux que les ghens.

A se mirent don en chemin, les iues su zeu pattes, les aut' en volant, en se trainassant, pour les poéssons on quement pas zeu manière de veni.

Quand i furent teurtout rassemblés, le Pape zeu dit : — Le Bon Yeu li-même va veni pour vous entend', apprenez-vous à z'i dire ce que vous v'lez.

Les oneyes voulant la pré d'harbe tend', le tigre in grou morcia de viande de bœu, le renard toutes les poules de la ferme dau château (et o y en a), ine grouse serpent v'le pien de souris, de rats et même des grapiàs, l'ours

auré beun manghé tout le miel des ruches dau village, le chat v'le ine bonne assiettée de fricot et jusqu'à des saloperies de mites qui voulant in vieux ghilet de laine pour zeu déjhuner.

Le Pape rasté tout ébaubit devant tout thieu car i voyé beun que les beites valiant pas mieux que les ghens, qu'ol'été tout gormands et compagnie, quant il apeurent en in coin derrière les aut' in p'tit bourricot qui dizé reum et qui sembié attend' son tour.

— Approch' le, moun émit, que z'i disit, qu'élou qu'ol'é qu'la veux, de la paille ou dau foïn ?

Et le p'tit anon tout guilleret réponnit :

— Moé ? Jhe voudris baiser la mule.

Communiqué par M. LANDREAU

°°

Offre d'emploi :

" On demande jeune fille de 12 à 15 ans, chrétienne, pour garder trois vaches, aux environs de Mantes. Soins maternels "

(annonce publiée dans le "Bulletin Agricole de Mantes" daté du 5 janvier 1929)

SORTIE DU JEUDI 10 OCTOBRE 1991

Les vacances terminées, vient le temps de la rentrée et celui de notre ballade automnale. Cette fois-ci, nous dirigerons nos pas en direction du sud-est jusqu'au pays de Saint-MACAIRE.

Voici les différentes étapes de ce parcours :



La place de Mercadiou à St-Macaire

SAINTE-MACAIRE (le matin)

Nous commencerons par la visite du **MUSEE REGIONAL des P.T.T. D'AQUITAINE**, installé dans le "Relais de la Poste Henri IV", ensuite nous découvrirons (ou redécouvrirons) la très belle cité médiévale de Saint-Macaire, avec ses portes et ses remparts.

Après le plaisir de déjeuner ensemble autour d'une grande table, nous partirons visiter le

- **MUSEE DE VERDELAIS** (l'après-midi)

Situé près de la basilique il comprend plusieurs salles consacrées à l'archéologie, aux arts et traditions populaires, aux objets et ornements religieux.

Non loin de là, nous terminerons par le :

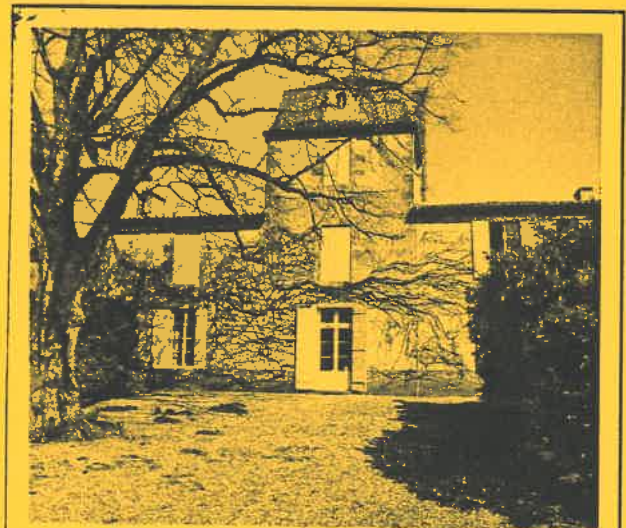
- **CHATEAU DE MALAGAR**, ancienne propriété de famille de notre grand écrivain François MAURIAC, où il aimait venir se détendre parmi ses souvenirs.

- **RENDEZ-VOUS LE JEUDI 10 OCTOBRE**
à 7 H.45

comme d'habitude, allées d'Orléans, côté office du Tourisme.

- DEPART à 8 précises.
- RETOUR prévu vers 19 Heures

NOTA : Si vous ne voulez pas découper le présent bulletin de réservation, répondez sur papier libre ou sur un imprimé à la permanence des A.G.B.



Le Château de Malagar à St-Maixant

BULLETIN DE RESERVATION pour la journée du 10 Octobre

N O M N° téléphone

s'inscrit pour la journée du 10 Octobre 1991 DONT LE PRIX
EST FIXE à ..190..... frs par personne.

(transport + repas + visites) soit :

190 Frs x personne = Frs.

BULLETIN ET CHEQUE CORRESPONDANT A ADRESSER :

- siège des A.G.B. 2, rue Paul-Bert 33000 BORDEAUX

RESERVATION POUR LE REPAS
DU MERCREDI 2 OCTOBRE 1991.

- NOM N° téléphone

s'inscrit pour le repas qui précèdera l'assemblée générale informelle pour personnes soit :

115 Francs x = Frs

NOTA : Ne pas adresser de chèque, le paiement du repas s'effectuera sur place.

RENDEZ-VOUS le MERCREDI 2 OCTOBRE 1991 à 12 H.15
au restaurant CHANTEGRIL, 37, Cours Clémenceau BORDEAUX.

RESERVER :

- soit au siège des A.G.B. 2, rue Paul Bert BORDEAUX
TEL : 56.44. 81.99

- soit auprès de P. LABARRE "LES FONTAINES"
170; rue Pasteur 33200 BORDEAUX
TEL : 56.02.32.12